

Plan de gestion des Zones Humides du bassin versant du Rancure



Table des matières

Liste des figures.....	iii
Liste des tableaux	iii
I. Introduction	1
II. Présentation du secteur d'étude.....	2
III. Méthodologie.....	3
1. Compléments d'inventaire à la carte des zones humides du Rancure	3
2. Etablissement d'un diagnostic fonctionnel	4
3. Proposition d'un plan d'actions	6
III. Résultats	7
1. Inventaire complémentaire.....	7
2. Diagnostic fonctionnel.....	7
2.1 Etat des lieux général : état des fonctions, pressions et menaces pour chaque zone humide.....	7
2.2 Détermination de la fonction globale et des objectifs de protection	10
V. Fiches actions	12
VI Annexe : Fiches zones humides.....	34

Liste des figures

Figure 1 : Carte du bassin versant du Rancure © Syndicat Mixte Asse Bléone.	2
Figure 2 : Schéma de la méthode de détermination du caractère humide selon les critères floristiques et pédologiques. A partir de © Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, 2023.....	4
Figure 3 : Schéma explicatif de l'évaluation de la fonction globale. Chaque tiers représente une fonction. Le vert correspond à une fonction non dégradée, le jaune à une fonction partiellement dégradée, le rouge à une fonction totalement dégradée.....	6
Figure 4 : Description de la typologie d'objectifs	6
Figure 5 : Carte des zones recensées sur le bassin versant du Rancure	9
Figure 6 : Carte des stratégies de gestion proposées pour les zones humides du bassin versant du Rancure.....	11

Liste des tableaux

Tableau 1 : Description des catégories de pressions et menaces des zones humides.	5
Tableau 2 : Evaluation des fonctions hydrologique, biogéochimique et biologique en regard des pressions et menaces constatées sur le terrain.	8
Tableau 3 : Evaluation de la fonction globale et de l'objectif de gestion à partir de l'évaluation des fonctions hydrologique, biogéochimique et biologique.	10

I. Introduction

Les zones humides sont des milieux qui ont pendant longtemps été considérés comme des lieux insalubres. Cette image négative couplée à l'intensification des pratiques agricoles, le réchauffement climatique, l'urbanisation grandissante, ont participé à un phénomène de disparition des zones humides.

A partir des années 1990, la perception des milieux change du tout en tout grâce à des travaux scientifiques qui permettent de mieux comprendre ces écosystèmes et leur fonctionnement complexe qui s'avère indispensable même à nos sociétés humaines. En effet, nous savons aujourd'hui que les zones humides jouent un rôle dans le soutien d'étiage, le stockage de l'eau, la régulation des crues, l'épuration de l'eau, le stockage de carbone et qu'elles constituent un réservoir de biodiversité. Trois grandes fonctions regroupent l'ensemble de ses implications : la fonction hydrologique, la fonction biogéochimique et la fonction biologique.

Devant la compréhension de ces enjeux, la Loi Cadre sur l'Eau de 1992 s'est employée à définir les zones humides comme suit : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (C. envir., art. L. 211-1).

En France, les zones humides sont protégées par plusieurs textes réglementaires. En 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) instaure la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Celle-ci inclut la protection et la restauration des zones humides. Cette loi de décentralisation confie la compétence à des structures issues de regroupements de communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer 2017).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, trois EPCI ont délégué leur compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB). Le SMAB est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) créé en 2020, en charge de cinq bassins versants : l'Asse, la Bléone, la Blanche, les ravins de l'Escaie et de Volonne et le Rancure. Il est donc impliqué dans la protection des zones humides de ces bassins. Le dictionnaire Larousse définit le terme « protection » comme « *l'action de protéger, de défendre quelqu'un (ou quelque chose) contre un danger, un mal, un risque* ». Ainsi, par protection des zones humides, nous entendons ici l'ensemble des mesures prises visant à défendre l'intégrité des zones humides contre des pressions et menaces, potentielles ou avérées. Cette définition renvoie de fait à la gestion des milieux. Or, pour les gérer il est nécessaire de les connaître.

Ainsi, au regard de l'importance de protéger les zones humides une étude a été menée afin de :

- 1) Apporter des connaissances nouvelles sur les zones humides du bassin versant
- 2) Etablir un état des lieux des dangers encourus par les zones humides identifiées
- 3) Proposer des actions à mettre en œuvre en faveur de la préservation des zones humides.

II. Présentation du secteur d'étude

Le bassin versant du Rancure est situé au sud-ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence dont il s'étend sur 96 km².

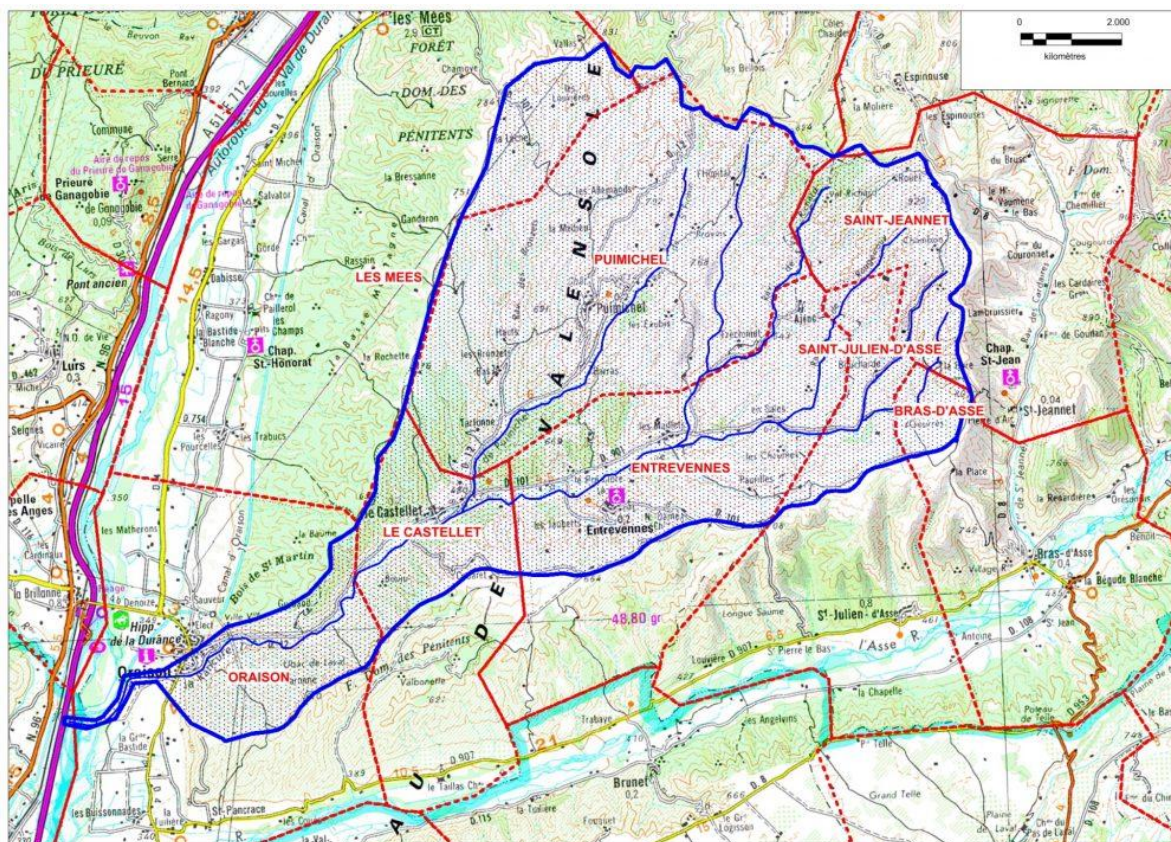


Figure 1 : Carte du bassin versant du Rancure © Syndicat Mixte Asse Bléone.

Le bassin versant du Rancure est bordé par trois autres bassins versants : celui de la Bléone au Nord, celui de la Durance à l'Ouest et celui de l'Asse à l'Est et au Sud (Figure 1). Ces trois bassins se caractérisent par leurs rivières en tresse composées de plusieurs bras ou chenaux serpentant sur des bancs de graviers plus ou moins larges. Le réseau hydrographique du bassin versant du Rancure est uniquement constitué de cours d'eau intermittents et de ravins, ce qui en fait une particularité notable. De ce fait, la plupart des écoulements sont souterrains et donc, très difficilement quantifiables. Par ailleurs, les zones humides gorgées d'eau et les adous alimentés par des résurgences de nappe tendent certainement à soutenir les flux d'eau du bassin du Rancure.

Le Rancure, cours d'eau principal du bassin versant, traverse celui-ci d'est en ouest sur un linéaire de 23 km et se déverse théoriquement dans la Durance (en rive gauche). Ses deux principaux affluents sont le torrent de Puimichel et le ravin de la Roumegière. L'ensemble du réseau hydrographique parcourt 93km de linéaire.

Le bassin versant du Rancure s'étale sur huit communes : Bras-d'Asse, Entrevennes, Le Castellet, Les Mées, Oraison, Puimichel, Saint-Jeannet et Saint-Julien-d'Asse. De ce fait, il dépend à la fois de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) et de Provence

Alpes Agglomération (PAA), deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) différents.

Le bassin versant du Rancure est un bassin rural. En effet, la majorité de la population est concentrée à Oraison, et, à moindre échelle, dans les villages de Le Castellet, d'Entrevennes et de Puimichel. Pour le reste, plus d'un tiers du territoire est dédié à l'activité agricole. On trouve des cultures qui apprécient et supportent l'exposition au soleil telles que la lavande ou lavandin, la sauge, et les céréales. Ses paysages rustiques sillonnés par la lavande sont devenus emblématiques de la Provence. Très similaire au plateau de Valensole situé dans le Parc Naturel Régional (PNR) du VERDON plus au sud, le bassin du Rancure ne bénéficie pourtant pas de la même reconnaissance. Cela s'explique notamment par son isolement. L'accès au bassin est possible via trois routes mais deux d'entre elles sont plutôt longues, étroites et sinueuses. C'est pourquoi peu de personnes extérieures s'y aventurent.

Cet isolement a eu plusieurs conséquences. Tout d'abord, il a permis le maintien d'une agriculture prédominante et donc la préservation de ses paysages si particuliers. D'un autre côté, son caractère isolé a contribué à la méconnaissance de ce bassin et de son patrimoine naturel. Peu d'études ont été réalisées sur ce territoire et des connaissances naturalistes émergent grâce à des initiatives locales relativement récentes. En outre, le bassin versant n'a pas été pris en compte lors de la création des PNR du Luberon et du Verdon qui l'entourent. Il ne fait pas non plus partie d'un zonage Natura 2000. En revanche, une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) englobant le bassin versant a été créée.

III. Méthodologie

Pour répondre aux objectifs, plusieurs étapes ont été nécessaires :

1. Compléments d'inventaire à la carte des zones humides du Rancure

A ce stade, la cartographie des zones humides du Rancure ne comprenait qu'une grande zone humide de 156,7 Ha, regroupant le lit du Rancure, sa ripisylve et ses plaines alluviales.

Ainsi, des prospections ont été réalisées pour identifier de nouvelles zones humides. Pour vérifier le caractère humide ou non d'une zone pré-localisée, les critères floristique et pédologique ont été étudiés dans le respect de la réglementation (arrêté du 24 juin 2008) et illustré par la Figure 2.

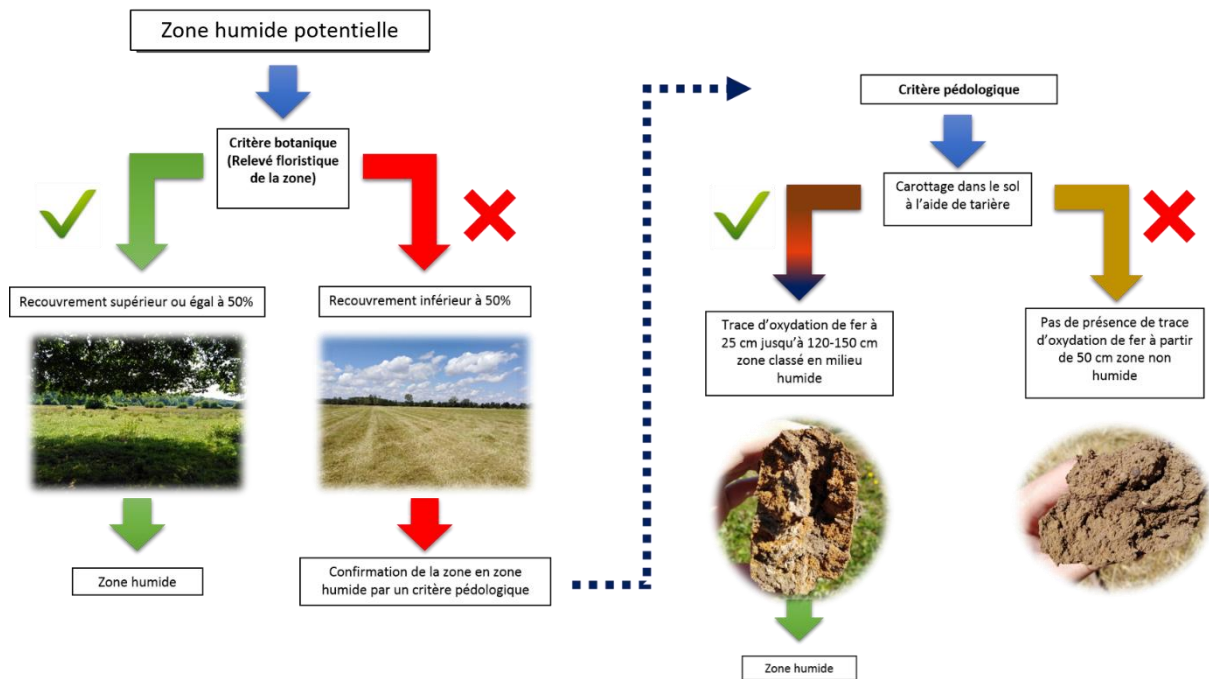


Figure 2 : Schéma de la méthode de détermination du caractère humide selon les critères floristiques et pédologiques. A partir de © Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, 2023.

2. Etablissement d'un diagnostic fonctionnel

Les zones humides remplissent 3 grandes fonctions : la fonction hydrologique, la fonction biogéochimique, la fonction biologique.

Sur le terrain, chaque zone humide a fait l'objet d'une évaluation de ses trois fonctions majeures. L'appréciation de l'observateur se base sur les pressions et menaces identifiées visuellement. Une **menace** est un risque potentiel tandis qu'une **pression** correspond à une dégradation effective.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'une dégradation de la zone humide. C'est pourquoi, on distinguera 7 grandes catégories de menaces et de pressions :

Tableau 1 : Description des catégories de pressions et menaces des zones humides.

Type de dégradation (pressions ou menaces)	Définition	Exemples
Développement de l'urbanisation et des infrastructures	Artificialisation des sols et autres aménagements anthropiques détruisant tout ou partie d'un écosystème.	Construction d'une route, construction de maison, imperméabilisation du sol en général, Pollution de métaux lourds
Intensification de l'agriculture (et de l'aquaculture)	Ensemble de pratiques agricoles ou aquacoles visant une productivité accrue en dépit des conditions du milieu (« amélioration du milieu »).	Drainage, usages d'intrants, surpâturage
Présence d'espèces exotiques envahissantes	Présence d'espèces végétales ou animales allochtones susceptibles d'engendrer des bouleversements spécifiques et une perte de biodiversité.	Canne de Provence, Ailante glanduleux, Arbre aux papillons
Déprise et boisement de terres agricoles	Remplacement d'une zone de friche agricole par une sylviculture appauvrissant les ressources du sol et la biodiversité et abaissant le niveau de la nappe.	Populiculture
Aménagement des cours d'eau	Ouvrages ou usages provoquant un dysfonctionnement hydraulique, une rupture de la continuité écologique et détruisant le milieu.	Construction de digues, de barrages
Extraction de matériau	Prélèvement de matière solide pouvant engendrer un abaissement de la nappe, une détérioration de la qualité de l'eau et des modifications de la dynamique des flux du cours d'eau	Extraction de tourbe
Prélèvement d'eau	Récupération d'eau destinée aux activités humaines (agriculture, alimentation, industrie)	Pompage trop important à proximité de la zone humide qui conduit à son assèchement

Une fois les pressions identifiées, chaque fonction est évaluée selon trois niveaux de dégradation de la fonction :

- « non dégradée », aucune pression ayant un impact sur la fonction n'est constatée par l'observateur.

- « partiellement dégradée », des pressions modérées qui empêchent un accomplissement optimal de la fonction sont constatées.

- « totalement dégradée », de fortes pressions empêchant l'accomplissement de la fonction sont constatées par l'observateur.

De la même manière, la fonction globale de la zone humide permet d'estimer l'état général des fonctions de celle-ci (Figure 3). Elle reprend les mêmes niveaux de dégradation utilisés pour l'évaluation des fonctions sur le terrain :

- « non dégradée » : si aucune des trois fonctions principales ne présente de dégradation alors la fonction globale est considérée comme « non dégradée ».

- « partiellement dégradée » : si les trois fonctions principales ne sont pas considérées comme toutes « non dégradées » ou toutes « totalement dégradées » alors la fonction globale est considérée comme « partiellement dégradée ».

- « totalement dégradée » : si les trois fonctions principales sont « totalement dégradées » alors la fonction globale est « totalement dégradée ».

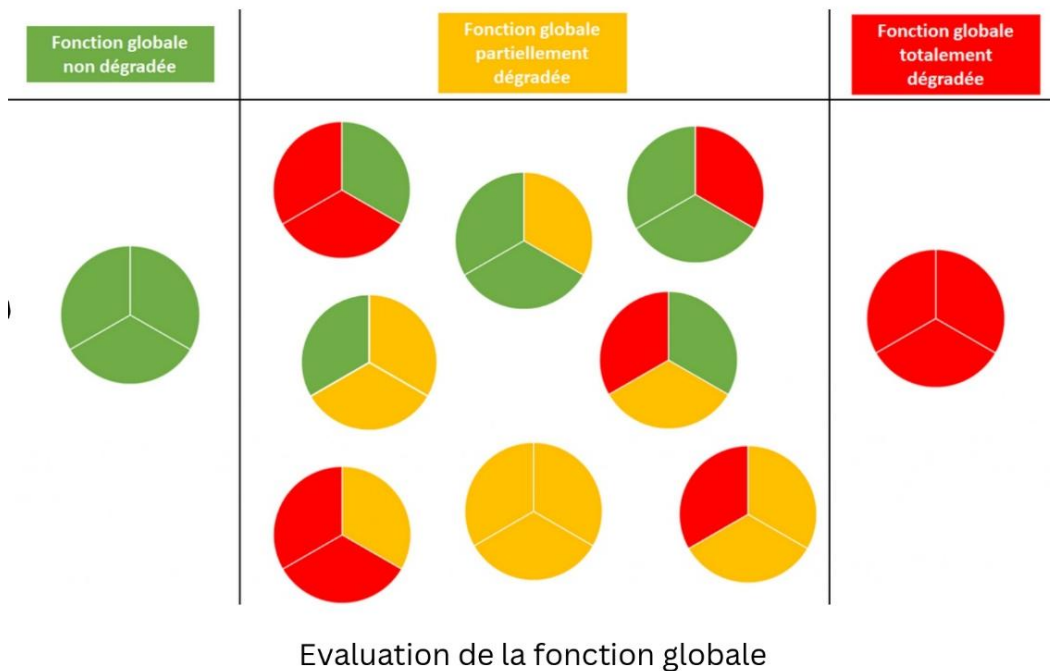


Figure 3 : Schéma explicatif de l'évaluation de la fonction globale. Chaque tiers représente une fonction. Le vert correspond à une fonction non dégradée, le jaune à une fonction partiellement dégradée, le rouge à une fonction totalement dégradée.

C'est l'évaluation de la fonction globale qui a permis d'établir une stratégie de gestion pour chaque zone humide.

3. Proposition d'un plan d'actions

Les zones humides ont été réparties selon la typologie d'objectifs suivante :

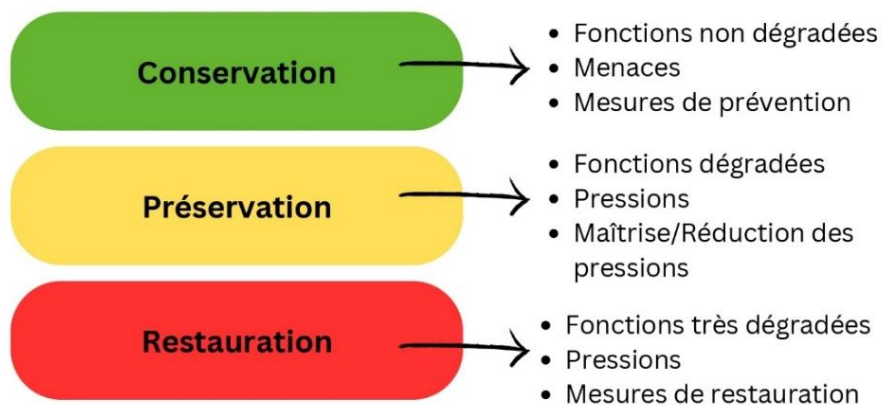


Figure 4 : Description de la typologie d'objectifs

Des actions ont ainsi été proposées sur la base de l'expérience de gestion du syndicat sur d'autres bassins versants voisins. Elles ont été discutées et validées lors du COPIL du 04 avril 2024 avec les principaux acteurs du territoire.

III. Résultats

1. Inventaire complémentaire

Grâce aux prospections de terrain, le caractère humide a pu être confirmé pour 13 sites en plus de la zone humide du Rancure inventoriée initialement (Figure 5). Néanmoins, 4 zones pré-localisées n'ont pas pu être prospectées car les propriétaires ont refusé l'accès à leurs parcelles au syndicat. De plus, une partie du réseau hydrographique n'a pas pu être inspecté à cause de difficultés d'accès variées comme l'absence de sentier praticable.

Au total, sur 296 ha pré-localisés 10,6 ha se sont avérés humides selon les termes de la législation. La zone humide du Rancure inventoriée initialement représente 156,7 ha. Ainsi, après le travail d'inventaire complémentaire, l'ensemble des zones humides du bassin versant se porte à 167,3 ha soit 1,6 % de la surface du bassin versant.

2. Diagnostic fonctionnel

2.1 Etat des lieux général : état des fonctions, pressions et menaces pour chaque zone humide.

Pour rappel, chaque zone humide a fait l'objet d'une évaluation de ses trois fonctions majeures : la fonction hydrologique, la fonction biogéochimique et la fonction biologique. Trois niveaux de dégradation de la fonction ont été attribués :

- « non dégradée », aucune pression ayant un impact sur la fonction n'est constatée par l'observateur.
- « partiellement dégradée », des pressions modérées qui empêchent un accomplissement optimal de la fonction sont constatées.
- « totalement dégradée », de fortes pressions empêchant l'accomplissement de la fonction sont constatées par l'observateur.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Evaluation des fonctions hydrologique, biogéochimique et biologique en regard des pressions et menaces constatées sur le terrain. ND = Non dégradée ; PD = partiellement dégradée ; TD = totalement dégradée.

CODE ZH	CONSTATIONS SUR LE TERRAIN	PRESSIONS	MENACES	FONCTION HYDROLOGIQUE	FONCTION BIOGEOCHIMIQUE	FONCTION BIOLOGIQUE
R05	Zone de friche.			ND	ND	ND
R06	Cultures de lavande/lavandin en contre-haut.		Intensification de l'agriculture	ND	ND	ND
R12	Cultures de lavande/lavandin à proximité.		Intensification de l'agriculture	ND	ND	ND
R13	Cultures de lavande/lavandin à proximité.		Intensification de l'agriculture	ND	ND	ND
R21	Zone encadrée par un périmètre grillagé.			ND	ND	ND
R26	Présence d' <i>Arundo donax</i> à proximité.		Arrivée d'Espèces Exotiques Envahissantes	ND	ND	ND
R27	Grandes cultures à proximité.		Intensification de l'agriculture	ND	ND	ND
R04	Une partie de la zone humide en culture (saugé). Un des propriétaires envisage une culture de blé à l'avenir. <i>Ailanthus altissima</i> à proximité immédiate.	Intensification de l'agriculture	Arrivée d'Espèces Exotiques Envahissantes + Intensification de l'agriculture	PD	PD	PD
R15	Zone située au cœur d'un champ cultivé drainé	Intensification de l'agriculture		TD	PD	PD
R19	Présence de deux drains situés à moins de 10m l'un de l'autre. Zones de sol nu.	Intensification de l'agriculture		TD	PD	PD
R25	Remblai, zones de sol nu au milieu d'espèces rudérales. Zone entourée par des habitations	Développement de l'urbanisation et infrastructures + Intensification de l'agriculture	Développement de l'urbanisation et infrastructures	PD	PD	PD
R24	Présence d'ancien drain.	intensification de l'agriculture	intensification de l'agriculture	PD	ND	ND
R20	Zone en culture intensive de blé.	intensification de l'agriculture		TD	TD	TD
R00 (Zone humide initiale)	Menaces modérées = Risques d'altération de la valeur patrimoniale due à des altérations liées aux usages. Activités : Prélèvements d'eau ; urbanisme ; tourisme et loisirs (camping, zone de stationnement) ; élevage/pastoralisme ; agriculture Impacts : Modification du fonctionnement hydraulique ; habitats humain, zone urbanisée ; sport et loisir de plein air ; pâturage ; suppression ou entretien de la végétation fauchage et fenaison Pratiques de loisirs incompatibles avec la préservation du milieu	Prélèvement d'eau + Développement de l'urbanisation et infrastructure + intensification de l'agriculture + Présence d'Espèces Exotiques Envahissantes	Prélèvement d'eau + Développement de l'urbanisation et infrastructure + intensification de l'agriculture	PD	PD	PD

Inventaires Complémentaires des Zones Humides 2023

Zones humides recensées - Bassin du Rancure

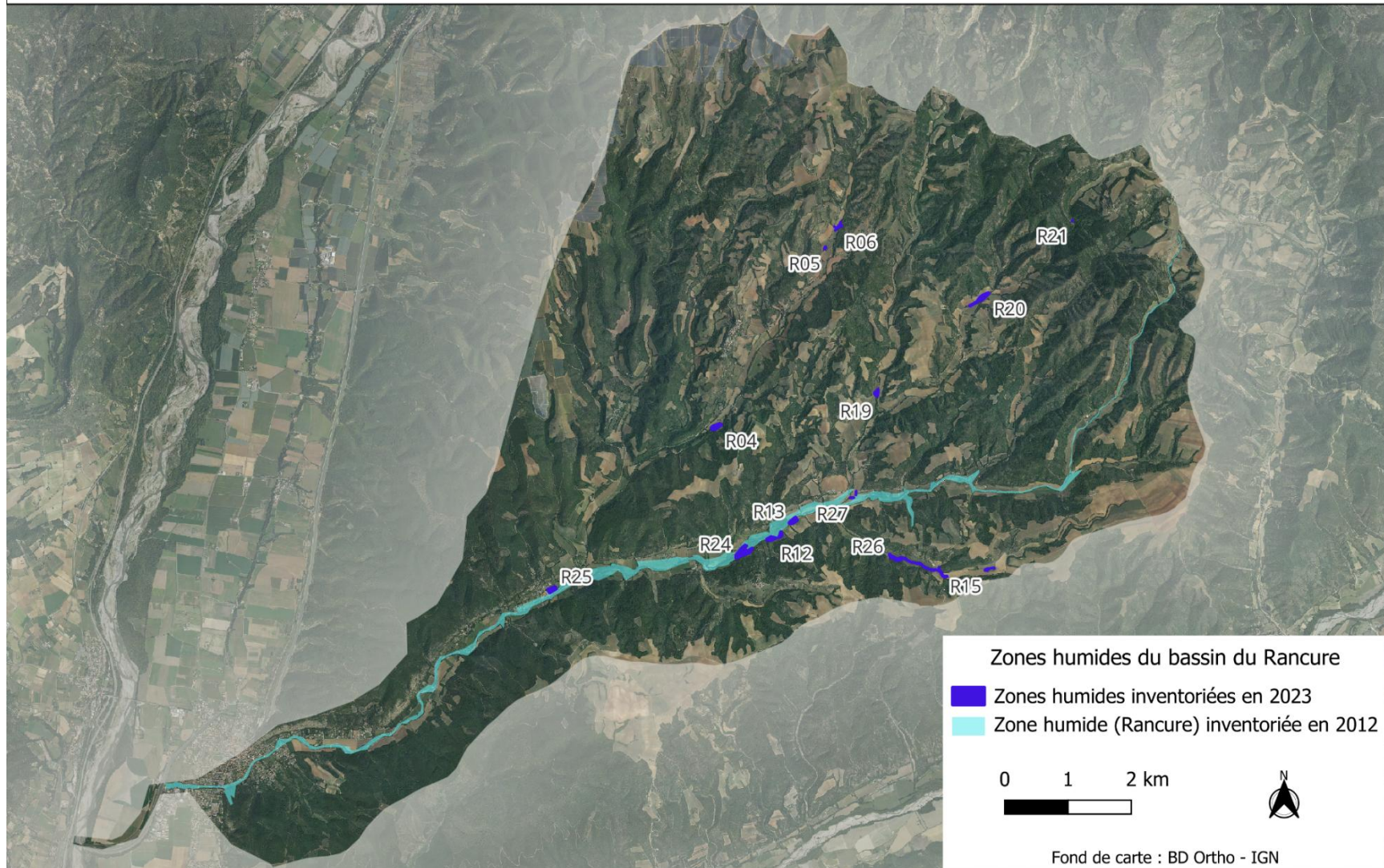


Figure 5 : Carte des zones recensées sur le bassin versant du Rancure

2.2 Détermination de la fonction globale et des objectifs de protection

La fonction globale de la zone humide permet d'estimer l'état général des fonctions de celle-ci. Pour rappel, elle reprend les mêmes trois niveaux de dégradation utilisés pour l'évaluation des fonctions sur le terrain :

- « non dégradée » : si aucune des trois fonctions principales ne présente de dégradation alors la fonction globale est considérée comme « non dégradée ».

- « partiellement dégradée » : si les trois fonctions principales ne sont pas considérées comme toutes « non dégradées » ou toutes « totalement dégradées » alors la fonction globale est considérée comme « partiellement dégradée ».

- « totalement dégradée » : si les trois fonctions principales sont « totalement dégradées » alors la fonction globale est « totalement dégradée ».

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Evaluation de la fonction globale et de l'objectif de gestion à partir de l'évaluation des fonctions hydrologique, biogéochimique et biologique. Pour rappel : Type SDAGE – 5= Bordures de cours d'eau ; 6 = Plaines alluviales ; 7=Zones humides en tête de bassin versant ; 13 = Zones humides artificielles. Etat – ND = Non dégradée ; PD = partiellement dégradée ; TD = totalement dégradée.

CODE ZH	Type SDAGE	Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique	Fonction globale	Objectif de protection
R05	7	ND	ND	ND	ND	Conservation
R06	7	ND	ND	ND	ND	Conservation
R12	6	ND	ND	ND	ND	Conservation
R13	6	ND	ND	ND	ND	Conservation
R21	13	ND	ND	ND	ND	Conservation
R26	5	ND	ND	ND	ND	Conservation
R27	5	ND	ND	ND	ND	Conservation
R04	7	PD	PD	PD	PD	Préservation
R15	13	TD	PD	PD	PD	Préservation
R19	7	TD	PD	PD	PD	Préservation
R25	6	PD	PD	PD	PD	Préservation
R24	6	PD	ND	ND	PD	Préservation
R20	7	TD	TD	TD	TD	Restauration
R00 (Zone humide initiale)	6	PD	PD	PD	PD	Préservation

L'évaluation de la fonction globale a permis d'établir une stratégie de gestion pour chaque zone humide. La figure 6 en présente une vision spatialisée.

Inventaires Complémentaires des Zones Humides 2023 Stratégies de gestion proposées

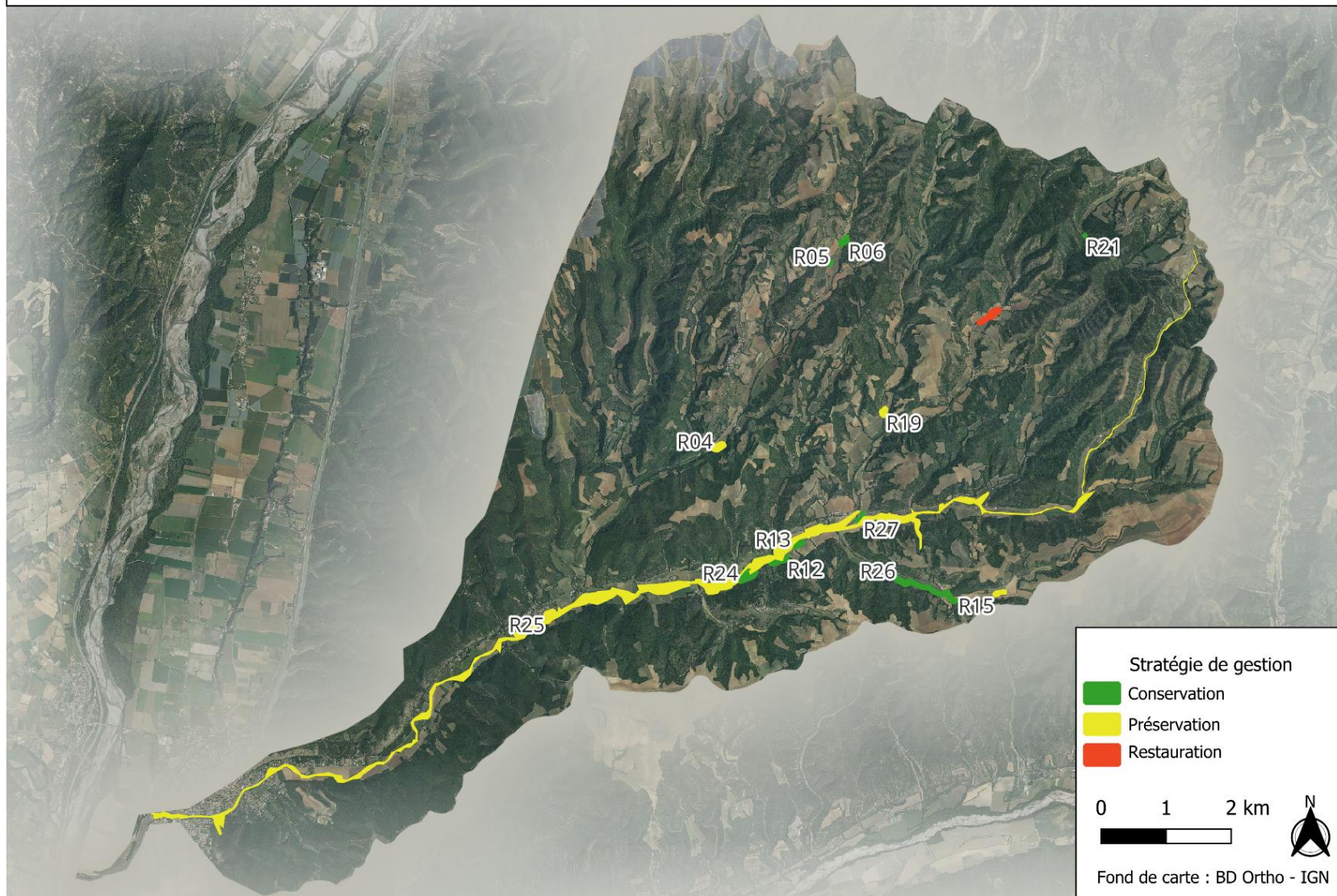


Figure 6 : Carte des stratégies de gestion proposées pour les zones humides du bassin versant du Rancure.

V. Fiches actions

A ce jour, 15 fiches actions ont été rédigées. Parmi elles, on compte 11 fiches-actions transversales (notées « T... ») qui peuvent être déclinées en actions locales (notées « L... »).

T1 : Sectorisation de la zone humide « Ripisylves et prairies du Rancure »

L1.1 : Redélimitation du ravin des Brandaires

T2 : Recensement des adous

T3 : Intégration au schéma directeur de gestion globale du Rancure et de ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial)

T4 : Préservation et restauration de la ripisylve

T5 : Suivi des zones humides face aux effets du changement climatique

T6 : Diffusion d'un outil de communication sur les Espèces Exotiques Envahissantes

T7 : Surveillance et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

L7.1 : Surveillance et gestion de l'ailante à Puimichel

L7.2 : Surveillance de la canne de Provence sur la commune d'Entrevennes

T8 : Concertation avec les agriculteurs

T9 : Sensibilisation autour des enjeux « zone humide »

L9.1 : Installation d'un panneau pédagogique au Lac de Le Castellet

T10 : Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme et de planification

T11 : Animation de la stratégie de gestion

Fiche Action

Sectorisation de la zone humide « Ripisylves et prairies du ruisseau du Rancure »

T1

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Amélioration de la connaissance

MOA : SMAB
Partenaire : Chambre d'Agriculture 04, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Contexte

Le Rancure, sa ripisylve et ses plaines alluviales forment une seule et même entité. Il s'agit de la seule zone humide répertoriée en 2012 lors de l'inventaire départemental. Cependant, les enjeux peuvent être différents d'une localité à l'autre, c'est pourquoi, dans un objectif de gestion opérationnelle, il paraît pertinent de découper cette grande zone humide de 156,7 ha en entités homogènes.

Objectif(s)

Obtenir des tronçons sur lesquels proposer des actions de gestion cohérentes
Affiner les connaissances rapportées sur la zone humide du Rancure.

Méthode

Un pré-découpage de la zone humide en tronçons ou entités de gestion cohérentes sera effectué au bureau. Celui-ci sera basé sur l'analyse des photos aériennes et les informations fournies par la Chambre d'agriculture (voire le RPG). Par la suite, des prospections de terrain seront opérées pour valider ou rectifier le découpage proposé.

Le découpage en tronçons ou entités de gestion cohérentes pourra s'appuyer sur une homogénéité :

- de contexte (urbain, agricole, confluence...),
- d'usages (agricoles, STEP, types de cultures, prairies...),
- d'habitats/de milieux (prairie, roselière, cariçaie, ripisylve...),
- d'enjeux (présence d'EEE, présence d'une espèce patrimoniale...),
- d'emprise communale

Le recensement des adous (Fiche action T2) sera pris en compte dans la sectorisation.

On profitera des prospections pour relever les pressions, menaces et qualifier les fonctions de la zone humide.

Résultats attendus

Cartographie des tronçons proposés
Table attributaire renseignant les éléments relevés sur le terrain (état fonctionnel, pressions, menaces)

Planification

2025-2027

Perspectives

D'éventuelles actions locales pourraient être identifiées lors des prospections.

Localisation

Zone Humide « Ripisylves et prairies du ruisseau du Rancure »

Coûts estimés

En interne

Fiche Action-Déclinaison locale	
Re-délimitation du ravin des Brandaires	
L1.1	
Type d'action	Maître d'ouvrage et Partenaires
Action localisée	MOA : SMAB
Contexte	
<p>Lors de la phase d'inventaire complémentaire, des riverains avaient demandé la ré-examination du statut « zone humide » du ravin des Brandaires qui est, à ce jour, intégré dans la zone humide des « Ripisylves et prairies du ruisseau du Rancure ». Suite à une visite de terrain effectuée en parallèle des prospections pour l'inventaire complémentaire, le caractère humide a été remis en question. La commune de Saint-Jeannet a alors sollicité le SMAB pour réaliser une étude de re-délimitation pour ce ravin qui permettra d'aider à sa prise en compte dans les projets d'aménagement notamment.</p>	
Objectif(s)	
<p>Obtenir des tronçons sur lesquels proposer des actions de gestion cohérentes. Affiner les connaissances rapportées sur la zone humide du Rancure. Identifier les secteurs à enjeux « zones humides »</p>	
Méthode	
<p>Des relevés floristiques et des relevés pédologiques seront effectués au printemps pour préciser les limites de la zone humide sur le ravin des Brandaires selon les critères de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 relatif à la définition et la délimitation des zones humides (Code de l'Environnement). A partir des relevés, une cartographie des milieux humides sera proposée sur laquelle une proposition de délimitation pourra s'appuyer. Le dossier devra faire l'objet d'une validation par les services de l'Etat.</p>	
Résultats attendus	
<p>Cartographie des habitats du ravin des Brandaires Cartographie des zones humides du ravin des Brandaires Rapport d'étude Redéfinition du caractère humide sur le ravin des Brandaires</p>	
Planification	
2025-2026	
Perspectives	
Les résultats devront être intégrés dans la sectorisation de la zone humide du Rancure et intégrés au SIT.	
Localisation	
<p>Zone Humide « Ripisylves et prairies du ruisseau du Rancure » Communes de Saint-Jeannet et de Saint-Julien-d'Asse</p>	
Coûts estimés	
En interne	

Fiche Action

Recensement des adous du bassin versant

T2

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Amélioration de la connaissance

MOA : SMAB
Partenaire : Fédération de Pêche

Contexte

Les adous sont des résurgences de la nappe présentant un fort intérêt écologique et hydrologique. Au niveau du Rancure, plusieurs adous ont été repérés par le SMAB lors des prospections de terrain liées à la préparation du Plan Pluriannuel de Gestion de la Végétation, mais aucune étude spécifique n'a été menée sur le bassin. La connaissance sur ces milieux inestimables y est donc très partielle et lacunaire.

Objectif(s)

Apporter des connaissances sur le fonctionnement hydrologique du bassin et son patrimoine naturel.

Méthode

Des prospections seront réalisées pour identifier les adous à partir d'une pré-localisation sur photographies aériennes et des connaissances du territoire.

Le tracé du cours d'eau ainsi que des éléments de diagnostic seront relevés. On peut envisager de renseigner les éléments suivants :

- Nom de l'adous,
- Commune,
- État de la confluence avec le Rancure (ou l'affluent) ,
- Description de la végétation : bois mort/embâcle, végétation aquatique, strates de ripisylves, ombrage
- Substrat et diversité des habitats aquatiques : graviers, limons, sous-berges, herbiers...
- Caractéristiques du cours d'eau : écoulement, largeur, profondeur
- Environnement/milieux traversés (prairie, ripisylve du Rancure, champs cultivés, roselière...),
- Pressions, menaces, obstacles,
- Espèces observées (faune/flore)

La permanence des écoulements devra être vérifiée en période estivale.

Résultats attendus

Cartographie des adous du bassin du Rancure

Table attributaire renseignant les éléments diagnostic et qui pourra servir de base pour suivre l'évolution

Rapport de synthèse des résultats

Planification

2025-2026

Perspectives

Ce travail pourra servir de base pour un suivi de l'évolution des adous identifiés et donner lieu à des actions de gestion spécifiques selon les problématiques rencontrées.

Il sera communiqué à la Fédération de Pêche du 04.

Les relevés faune/flore effectués dans le cadre du recensement pourront être précisés à l'occasion d'autres études.

Localisation

Zones humides de plaines alluviales le long du Rancure

Coûts estimés

En interne

Fiche Action

Intégration des zones humides au schéma directeur de gestion globale du Rancure et de ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial)

T3

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Amélioration de la connaissance
Gestion

MOA : SMAB
Prestataire : CEREMA

Contexte

Un diagnostic réalisé en 2019/2020 avait mis en évidence un fonctionnement morphologique complexe ce qui a mené à la volonté de définir un schéma directeur de gestion globale du bassin.

Un schéma directeur a pour but d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique et de définir des actions opérationnelles pour notamment restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau.

En intégrant à cette étude les données recueillies sur les zones humides, l'objectif est de prendre en compte les enjeux sur le patrimoine naturel et sur l'ensemble des milieux alluviaux et pas seulement les enjeux liés au cours d'eau.

De plus, certaines actions du Schéma pourraient toucher directement ou indirectement l'emprise des zones humides. Par exemple, une action de restauration de ripisylve correspond littéralement à une restauration de zone humide. Ainsi, même si l'action de restauration est pensée pour résoudre des phénomènes d'érosion, elle sera également bénéfique d'un point de vue fonctionnel pour la zone humide.

Objectif(s)

Prendre en compte les enjeux des milieux annexes
Mieux comprendre le fonctionnement du bassin versant
Proposer des modes de gestion adaptés à ce fonctionnement et aux enjeux présents

Méthode

Le SMAB transmettra les données sur les zones humides au bureau d'étude et se chargera d'analyser les actions du Schéma qui concerneraient les zones humides du territoire afin de vérifier leur compatibilité avec le présent plan de gestion.

Résultats attendus

Prise en compte des données zones humides dans le Schéma

Planification

2024-2026

Perspectives

L'impact des actions du Schéma sur les zones humides pourra être suivi.

Localisation

Ensemble du bassin versant du Rancure

Coûts estimés

En interne

Fiche Action

Préservation et restauration de la ripisylve

T4

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale

Gestion

Sensibilisation et communication

MOA : SMAB

Partenaires : communes, EPCI, propriétaires riverains

Contexte

Les ripisylves remplissent des fonctions essentielles, elles :

- servent d'habitat pour de nombreuses espèces,
- constituent un corridor écologique et des voies de déplacement pour la faune,
- limitent l'ensoleillement du lit et donc le réchauffement de l'eau et l'eutrophisation des milieux aquatiques,
- participent au maintien de la berge,
- ralentissent les écoulements lors des crues,
- filtrent les particules ou polluants transportés par les eaux de ruissellement avant que celles-ci parviennent à la rivière

Cependant, une ripisylve étroite ou discontinue ne peut pas pleinement accomplir ces fonctions. Les causes de dégradation de la ripisylve peuvent être variées : extension des zones de cultures, phénomènes d'érosion, voies de communication, habitations ou activités humaines installées en bordure de cours d'eau...

Objectif(s)

Préserver un corridor alluvial le long des cours d'eau du bassin versant

Méthode

Des efforts de communication autour des fonctions de la ripisylve et de l'intérêt de la préserver devront être mis en œuvre pour sensibiliser les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, gestionnaires). Pour cela, le sujet devra être abordé au cours de réunions et/ou lors de rencontres avec les propriétaires/exploitants de parcelle en bords de cours d'eau (cf. Fiche-action T8 « Concertation avec les agriculteurs »).

En complément, et selon les volontés des propriétaires, les tronçons dénudés de ripisylve pourront faire l'objet d'opération de restauration. Il s'agirait de laisser un espace à la ripisylve pour la laisser se développer naturellement ou bien de mener des opérations de plantations d'espèces locales et adaptées aux cours d'eau.

Des secteurs prédéfinis de la ripisylve du Rancure et de ses affluents continueront d'être entretenus par le SMAB dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion de la Végétation (PPGV). De cette manière, le phénomène de dépérissement de la ripisylve lié au contexte d'incision qui induit une altération de certaines fonctions précédemment citées (maintien des berges, diversité d'habitats) sera atténué.

Résultats attendus

Continuité de la ripisylve

Planification
A partir de 2027
Perspectives
Selon les volontés exprimées, un travail sur l'élargissement des ripisylves et/ou de plantations pourra également être mené.
Localisation
Ensemble du bassin versant et en particulier au niveau de : <ul style="list-style-type: none"> - Zone Humide « Ripisylves et prairies du ruisseau du Rancure » - Zone humide « La ravin de Saint-Sauveur et sa ripisylve » (R26) - Adous recensés -
Coûts estimés
-

Fiche Action

Suivi des zones humides face aux effets du changement climatique

T5

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Amélioration de la connaissance

MOA : SMAB
Partenaires : naturalistes locaux

Contexte

Les zones humides sont de véritables atouts face aux changements climatiques : elles stockent une grande quantité de carbone atmosphérique, elles favorisent le stockage de l'eau dans les nappes souterraines, elles produisent parfois de l'ombrage sur certains cours d'eau évitant ainsi une hausse des températures qui peut être dommageable pour la vie aquatique... Néanmoins, le changement climatique a un impact global sur les écosystèmes et risque donc d'affecter le fonctionnement des zones humides. Il apparaît donc nécessaire d'améliorer la connaissance autour des zones humides locales pour mieux anticiper d'éventuels changements ou dysfonctionnements.

Objectif(s)

Améliorer la connaissance sur les zones humides témoins
Appréhender l'évolution du milieu
Mesurer l'impact sur le changement climatique sur les zones humides à l'échelle locale

Méthode

Il est proposé de choisir quelques sites d'étude faisant office de zones humides témoins. Idéalement, le choix devra se porter sur des zones humides pas ou peu perturbées par l'homme (milieux naturels, prairies). De cette manière, il sera plus aisé de mesurer les effets du changement climatique.

Il serait intéressant d'étudier des zones humides en plaines alluviales du Rancure, et si possible, des zones traversées par un adou et/ou des zones humides isolées du bassin qui pourraient constituer des zones refuges pour la faune (possibilité d'analyser l'impact d'une perte de connectivité du tissu humide).

Quelques exemples de zones humides sur lesquelles le suivi pourrait être envisagé :

- Le lac du Castellet
- La cariçaie de l'adou des Maïsses et la roselière attenante
- La roselière du pont d'Entrevennes

Pour réaliser le suivi, des protocoles de type RhoMéO sont à mettre en place selon les caractéristiques des zones humides témoins retenues avec l'accord des propriétaires. Ces protocoles normalisés permettent de suivre l'évolution d'une zone humide notamment grâce à des inventaires naturalistes, des relevés piézométriques, des relevés pédologiques, etc... Dans le cadre de la présente action, on retiendra les suivis RhoMéO se basant sur des inventaires naturalistes odonates, orthoptères et flore (à choisir) qui pourront être mutualisés et mis en perspective avec les études similaires à mener sur les zones humides des bassins voisins de l'Asse et de la Bléone. Ces protocoles sont à renouveler tous les 3 à 5 ans.

RhoMéO comporte également deux protocoles pour étudier la dynamique hydrologique de la nappe. L'application de ces protocoles pourra être considérée.

Résultats attendus
Rapport d'étude comprenant également l'évaluation du changement climatique sur les zones humides du territoire
Planification
2028-2029
Perspectives
Restitution des résultats aux acteurs locaux et diffusion (au grand public, aux structures partenaires...) Confrontation éventuelle des résultats avec des structures travaillant sur les mêmes thématiques Les résultats pourront faire l'objet d'une méta-analyse à l'échelle du territoire du SMAB mais également à l'échelle du département.
Localisation
Zones Humides témoins retenues par le protocole – plutôt en plaine alluviale du Rancure
Coûts estimés
6 000 € par campagne

Fiche Action

Diffusion d'un outil de communication sur les Espèces Exotiques Envahissantes

T6

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale

Sensibilisation et Communication

MOA : SMAB

Partenaires : CBNMed, CPIE, FNE

Contexte

Le bassin est colonisé par des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) que l'on retrouve au sein ou à proximité des zones humides. Parmi les EEE présentes on peut citer : l'Ailanthus (*Ailanthus altissima*), l'Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le bambou (torrent de Puimichel). En réunion, il a été suggéré de communiquer sur le sujet souvent méconnu par la population.

Objectif(s)

Limiter la diffusion des Espèces Exotiques Envahissantes dans le bassin versant.

Méthode

Une première phase bibliographique visera à recueillir tous les documents existants de type « fiches synthétiques » sur les Espèces Exotiques Envahissantes. Pour ces recherches, le SMAB pourra notamment s'appuyer sur le Conservatoire Botanique National Méditerranéen et les ressources en ligne de INVMED-Flore et du Centre de Ressources – Espèces Exotiques Envahissantes.

Ces documents-ressources seront mis en regard de la liste des espèces présentes sur le territoire. Si un support apparaît alors comme adapté ou adaptable au territoire, celui-ci sera retenu et imprimé avec l'autorisation du directeur de publication.

Si aucun support existant ne s'avère approprié pour le territoire, des fiches synthétiques et illustrées seront rédigées en interne par le syndicat. Pour chaque espèce, la fiche devra mentionner : une description de l'espèce avec des critères d'identification simples, des indications sur les impacts de l'espèce (sur la biodiversité, les milieux, la santé humaine, les infrastructures etc), des conseils pour limiter sa diffusion.

L'outil de communication retenu pourra inclure des espèces absentes sur le bassin du Rancure mais présentes sur les bassins voisins pour prévenir toute introduction.

L'outil de communication retenu sera diffusé dans un premier temps aux communes, aux propriétaires de zones humides, aux partenaires et autres acteurs locaux. Il sera également mis en ligne sur le site internet du syndicat et transmis lors des évènements et animation nature.

Résultats attendus

Rédaction d'un mémo sous forme numérique et imprimable ou valorisation de supports de communication pré-existants.

Diffusion du support retenu

Planification

2027-2028

Perspectives

Ce support pourra éventuellement être distribué au cours d'animations et d'événements grand public.

Localisation

Ensemble du bassin versant

Coûts estimés

1 000 € (coûts d'impression)

Fiche Action

Surveillance et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

T7

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale

MOA : SMAB
Partenaires : CBN

Contexte

Le bassin est colonisé par des Espèces Exotiques Envahissantes que l'on retrouve au sein ou à proximité des zones humides. Parmi les EEE présentes on peut citer : l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le bambou (torrent de Puimichel).

Objectif(s)

Limiter la diffusion des Espèces Exotiques Envahissantes dans le bassin versant.
Limiter l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes dans les zones humides identifiées.

Méthode

Chaque année, une veille active sera effectuée à l'échelle du bassin versant du Rancure. Les bases de données naturalistes seront consultées pour actualiser une banque de données spatialisée (SIG) et permettre la détection rapide de nouvelles espèces ou de nouveaux foyers. Cette banque de données sera alimentée en parallèle par les observations opportunistes des agents du SMAB.
Cette veille active doit permettre de déterminer si des foyers sont préoccupants et requièrent une intervention.
Des moyens de lutte pourront être déployés en fonction de l'espèce identifiée.
Certains foyers situés en cours d'eau pourront être traités dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion de la Végétation.

Résultats attendus

Actualisation régulière d'une banque de données SIG
Identification des foyers à traiter

Planification

A partir de 2025

Perspectives

Cf. actions déclinaisons locales

Localisation

Ensemble du bassin versant

Coûts estimés

A définir en fonction des secteurs d'intervention

Fiche Action – Déclinaison locale

Surveillance et gestion de l'Ailante à Puimichel

L7.1

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Localisée

MOA : SMAB

Partenaires : mairie, propriétaire, CBN

Contexte

Un foyer d'Ailante (*Ailanthus altissima*) a été identifié en bordure de la zone humide « Phragmitaie et saulaie en contre-bas du torrent de Puimichel » (R04).

Objectif(s)

Limiter la diffusion des Espèces Exotiques Envahissantes dans le bassin versant.

Limiter l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes dans les zones humides identifiées.

Méthode

L'évolution du foyer d'ailantes attenant à la zone humide devra être surveillé.

Il pourra faire l'objet d'une gestion si le foyer prend de l'ampleur et colonise la zone humide.

Pour traiter l'ailante, il existe plusieurs méthodes selon la taille des individus. Une lutte intégrée, combinant plusieurs techniques permet souvent un traitement plus efficace. Aussi, le reboisement post-intervention limite la recolonisation.

Parmi les méthodes connues, on peut citer : l'arrachage manuel (jeunes plantules et petits plants), le cerclage de la tige, le dessouchage mécanique, les coupes répétées...

A noter que d'autres méthodes sont en phase de tests (désherbage électrique sur des jeunes semis, coupe et dévitalisation par le sel + vinaigre blanc ou injection d'extraits d'ails...)

Attention : la sève de l'ailante peut provoquer des réactions cutanées et le pollen peut être allergène. En cas d'intervention, des équipements de protection individuelle doivent être portés.

Résultats attendus

Absence d'ailante dans la zone humide

Planification

A partir de 2026

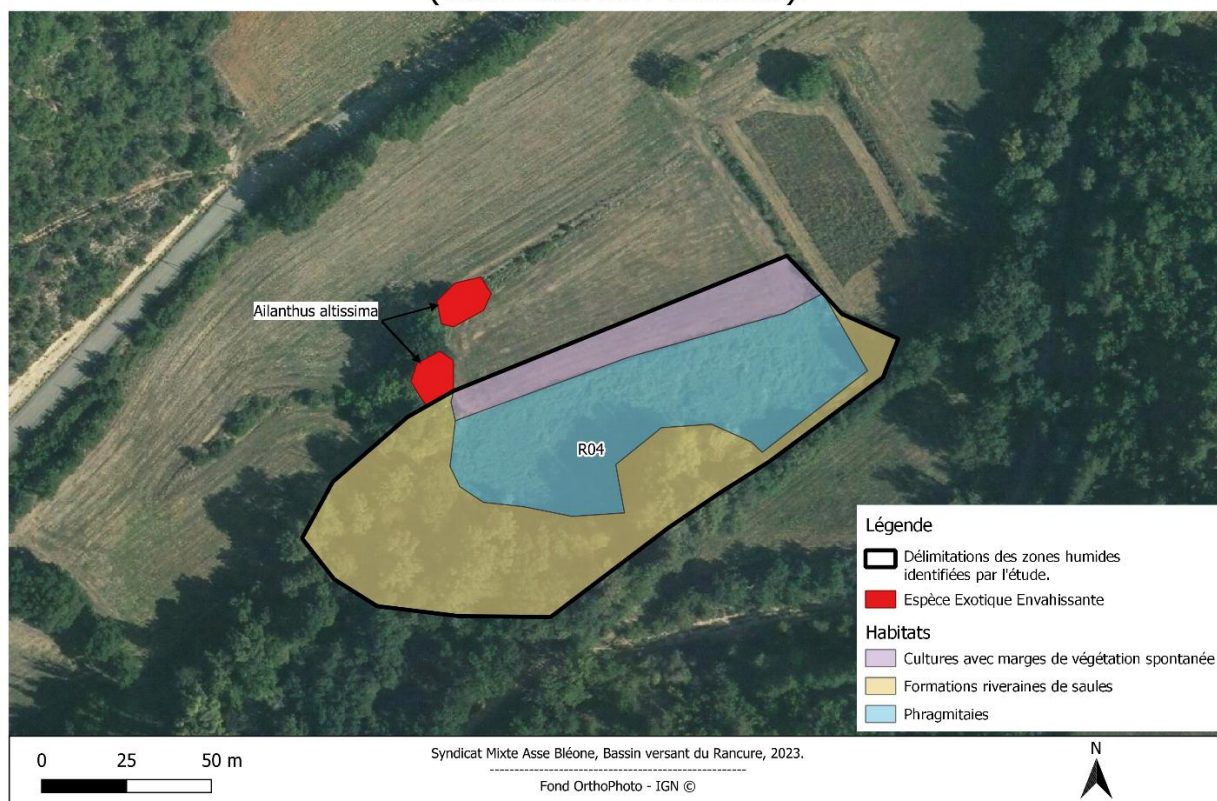
Perspectives

En cas d'intervention, un retour d'expérience pourra être partagé avec des réseaux régionaux.

Localisation

« Phragmitaie et saulaie en contre-bas du torrent de Puimichel » (R04) - Commune de Puimichel

Carte des habitats présents sur la zone humide de bas fond R04 (Commune de Puimichel).

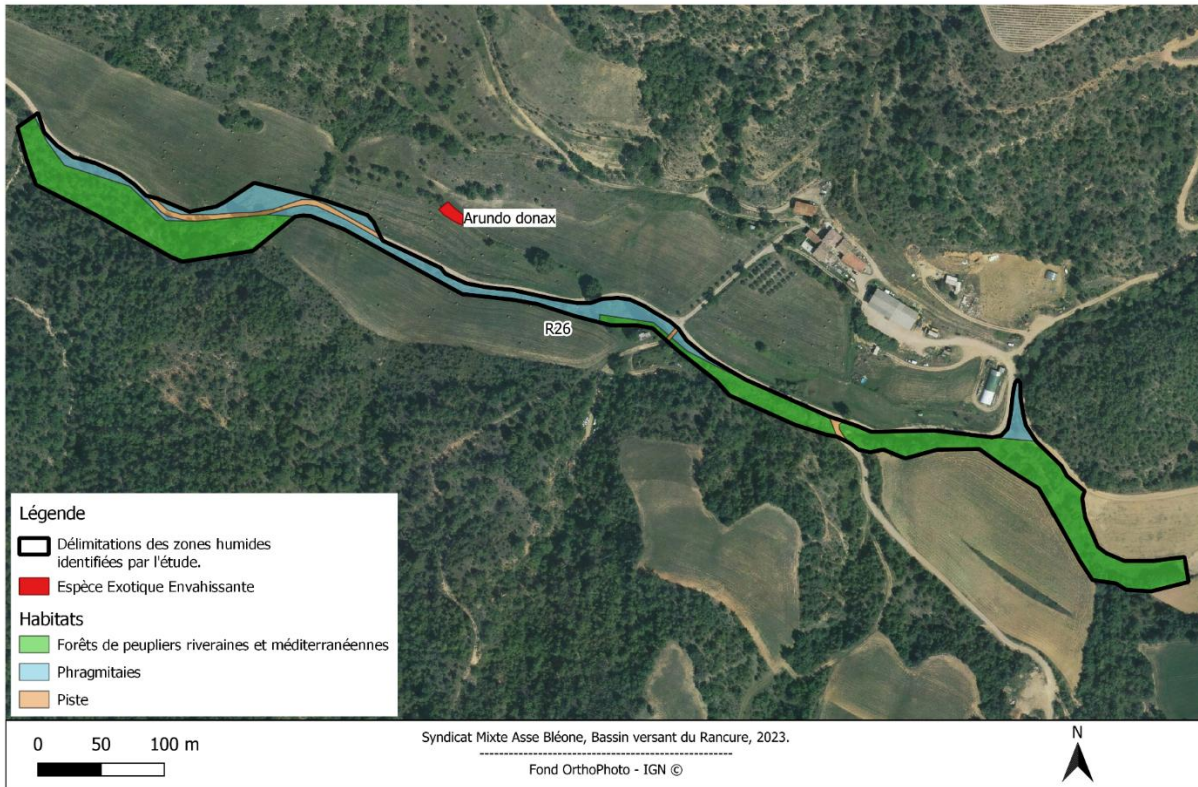


Coûts estimés

A définir

Fiche Action – Déclinaison locale	
Surveillance de la canne de Provence sur la commune d'Entrevennes	
L7.2	
Type d'action	Maître d'ouvrage et Partenaires
Localisée	MOA : SMAB Partenaires : mairie, propriétaire, CBN
Contexte	
Un foyer de Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>) a été identifié à proximité du ravin de Saint-Sauveur. La Canne de Provence n'est pas considérée comme exotique dans les Alpes de Haute-Provence (pas de statut EEE en PACA) mais au vu de son caractère envahissant et donc de sa propension à constituer des peuplements monospécifiques, il est proposé de surveiller son évolution, notamment au niveau des ripisylves.	
Objectif(s)	
<p>Limiter la diffusion des Espèces Exotiques Envahissantes dans le bassin versant.</p> <p>Limiter l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes dans les zones humides identifiées.</p>	
Méthode	
<p>La végétation du ravin de Saint-Sauveur sera contrôlée grâce aux passages du technicien de rivière. En cas d'arrivée d'un foyer de canne dans le ravin, une intervention pourra être considérée. Une méthode de lutte possible consiste à arracher manuellement avec pelle et pioche les individus lorsque ceux-ci font moins de deux mètres. Pour faciliter l'opération, celle-ci doit être réalisée après des précipitations alors que le sol est meuble.</p> <p>Un autre foyer de Canne a également été observé sur l'adous de Brun sur la même commune. Une attention particulière devra être portée à ce foyer.</p>	
Résultats attendus	
Surveillance des foyers de canne de Provence en zone humide.	
Planification	
A partir de 2026	
Perspectives	
En cas d'intervention, un retour d'expérience pourra être partagé avec des réseaux régionaux.	
Localisation	
« La ravin de Saint-Sauveur et sa ripisylve » (R26) - Commune d'Entrevennes	

Carte des habitats présents sur la zone humide de bordures de cours d'eau R26 (Commune d'Entrevennes).



Coûts estimés

A définir

Fiche Action

Concertation avec les agriculteurs

T8

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Sensibilisation et Communication

MOA : SMAB
Partenaire : chambre d'agriculture

Contexte

Le bassin du Rancure est un bassin dominé par l'activité agricole. La majeure partie des zones humides identifiées se trouvent en contexte agricole.

Objectif(s)

Informers les propriétaires agricoles de la présence de zones humides.
Sensibiliser sur les enjeux liés aux zones humides.
Pérenniser ou mettre en place des pratiques respectueuses de la fragilité des milieux.
Faire émerger des projets de restauration.

Méthode

Des rencontres individuelles seront sollicitées avec des agriculteurs exploitant des parcelles en zones humides. Dans un premier temps, la compréhension des pratiques agricoles en place sera importante pour instaurer un dialogue constructif. Ensuite, les enjeux liés aux zones humides seront évoqués et des propositions de gestion pourront être discutés afin de pérenniser ou d'adapter les pratiques aux enjeux des milieux. Selon les besoins et les volontés, d'autres opérations pourront être proposées comme des travaux de restauration, la conversion en prairies permanentes, le comblement de drains...

Résultats attendus

Prises de rendez-vous et compte-rendu des échanges

Planification

A partir de 2028

Perspectives

D'éventuelles actions locales pourront être convenues avec les propriétaires selon les problématiques rencontrées et les volontés.

Localisation

Ensemble du bassin versant

Coûts estimés

-

Fiche Action

Sensibilisation du grand public et des élus autour des enjeux
« zone humide »

T9

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Sensibilisation et Communication

MOA : SMAB
Partenaires : DLVAgglo, PAA, mairies, structures associatives

Contexte

Les zones humides sont des milieux souvent méconnus ce qui peut leur valoir des atteintes à leur fonctionnement. Or, ce fonctionnement s'avère vital pour les sociétés humaines et apporte une aide précieuse pour faire face au changement climatique (stockage de l'eau, stockage de carbone, ralentissement des écoulements en cas de crues, épuration de l'eau...) C'est pourquoi, une communication et une sensibilisation autour des enjeux des zones humides peut permettre de limiter leur dégradation.

Objectif(s)

Faire connaître ces milieux au grand public et aux élus locaux.
Sensibiliser aux enjeux liés aux zones humides.

Méthode

Plusieurs actions de communication peuvent être mises en place sur le bassin versant :

- Création et diffusion d'outils de communication type brochure
- Des animations grand public
- L'organisation de journées techniques dédiées aux élus
- La diffusion d'informations dans les bulletins communaux

Résultats attendus

Outil de communication
Organisation des animations

Planification

A partir de 2027

Perspectives

-

Localisation

Ensemble du bassin versant

Coûts estimés

2000 € (création d'outil de communication)

Fiche Action – Déclinaison locale

Installation d'un panneau pédagogique au Lac du Castellet

L9.1

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Localisée
Sensibilisation et Communication

MOA : SMAB
Partenaires : Commune de Le Castellet, ONF

Contexte

Le Lac du Castellet est une pièce d'eau située en rive gauche, à quelques mètres du Rancure. Connue par les riverains qui viennent s'y balader, elle pourrait être propice à l'implantation d'un panneau pédagogique. Il s'agit d'une parcelle de forêt communale soumise au régime forestier.

Objectif(s)

Faire connaître ces milieux au grand public
Sensibiliser aux enjeux liés aux zones humides

Méthode

Le contenu du panneau sera élaboré par le SMAB et validé par la commune du Castellet.

Le panneau pourra présenter les thématiques suivantes :

- Présentation succincte de la zone
- Définition des zones humides et de leurs fonctions biologique, hydrologique et biogéochimique.
- Focus sur les particularités et richesses des cours d'eau intermittents
- Préservation des zones humides

Le gestionnaire forestier sera tenu informé et associé à la réalisation de l'action.

Résultats attendus

Implantation du panneau

Planification

2028

Perspectives

Le site pourrait devenir le support d'animations (exemple : Journée Mondiale des Zones Humides).

Localisation

Le Castellet

Coûts estimés

3 000€ (structure + graphisme)

Fiche Action

Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme et de planification

T10

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale
Sensibilisation et Communication

MOA : Collectivités
Partenaire : SMAB

Contexte

Les documents d'urbanisme et de planification (PLU, PLUi...) représentent des outils puissants qui peuvent être utilisés pour la protection des zones humides.

DLVAgglo possède déjà un SCOT, tandis que le SCOT de PAA a été approuvé en fin d'année 2025.

Certaines communes vont alors devoir réviser leur PLU. A ce titre, l'intégration des zonages et des prescriptions associées dans ces documents d'urbanismes permettrait de protéger les zones humides de l'urbanisation

Objectif(s)

Préserver les zones humides

Méthode

Lors de l'élaboration ou révision des documents d'urbanismes par les communes de la vallée du Rancure, le SMAB se tiendra disponible pour faire un porté à connaissances sur :

- La carte des zones humides
- Les enjeux liés aux zones humides de chaque commune
- Une proposition de prescriptions associées aux zones humides, sur la base de ce qui a déjà été réalisé sur les bassins voisins.

Par ailleurs, le SMAB a travaillé en étroite collaboration avec PAA afin d'intégrer les enjeux « zones humides » au SCOT de l'agglomération.

Résultats attendus

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et de planification locaux

Planification

A partir de 2026

Perspectives

-

Localisation

Ensemble du bassin versant

Coûts estimés

-

Fiche Action

Animation de la stratégie de gestion

T11

Type d'action

Maître d'ouvrage et Partenaires

Transversale

MOA : SMAB

Contexte

Le Syndicat Mixte Asse Bléone a réalisé ce présent plan de gestion dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui lui a été délégué par Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) et Provence Alpes Agglomération.

Dans ce même cadre, la mise en œuvre de ce plan de gestion sera assurée par le SMAB et ses partenaires (communes, EPCI, techniciens de l'environnement, monde agricole, associations...)

Objectif(s)

Assurer la mise en œuvre des actions dans de bonnes conditions

Communiquer autour des actions réalisées

Créer des synergies

Méthode

Des bilans de l'état d'avancement des actions seront réalisés tous les ans.

Ils pourront être envoyés sous forme de mail ou être présentés en réunions aux principaux acteurs du territoire.

A cette occasion, seront prévus une présentation des résultats des actions « zones humides » sur le bassin versant du Rancure et une discussion autour des prochaines mises en œuvre.

Résultats attendus

Bilan des actions réalisées

Préparation des actions à venir

Planification

Tous les ans

Perspectives

Des échanges ou des retours d'expériences sur d'autres bassins versants pourront alimenter les discussions.

Localisation

Ensemble du bassin versant

Coûts estimés

En interne

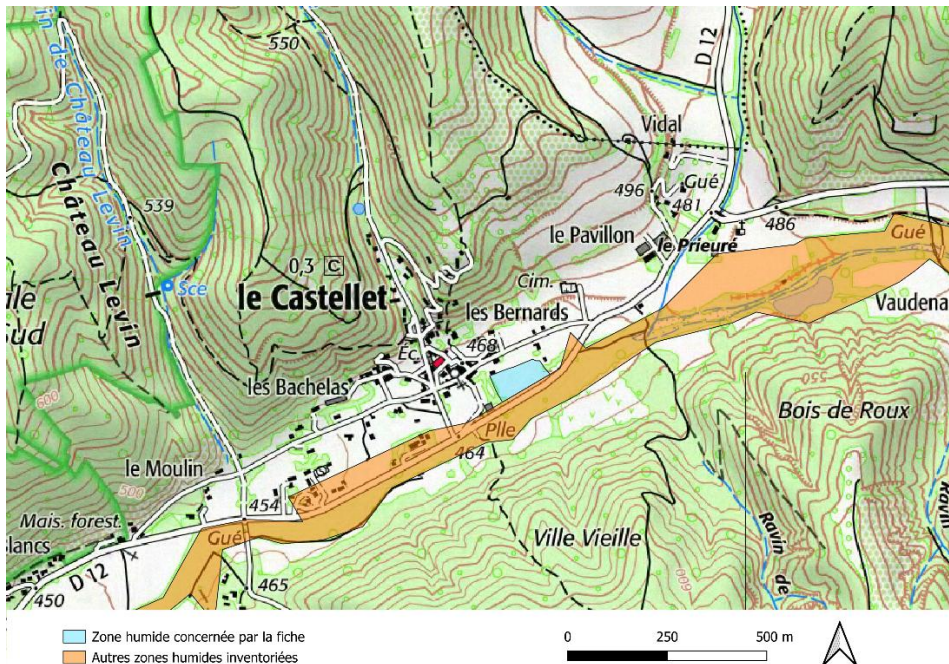
VI Annexe : Fiches zones humides

Fiche Zone Humide

La Plaine alluviale du Rancure – Village de Le Castellet

Code SMAB : R25
Code SIT : 04SMAB0749

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Le Castellet	
Surface	
0,83 ha	

Photos



Prairie humide



Localisation en bord de route

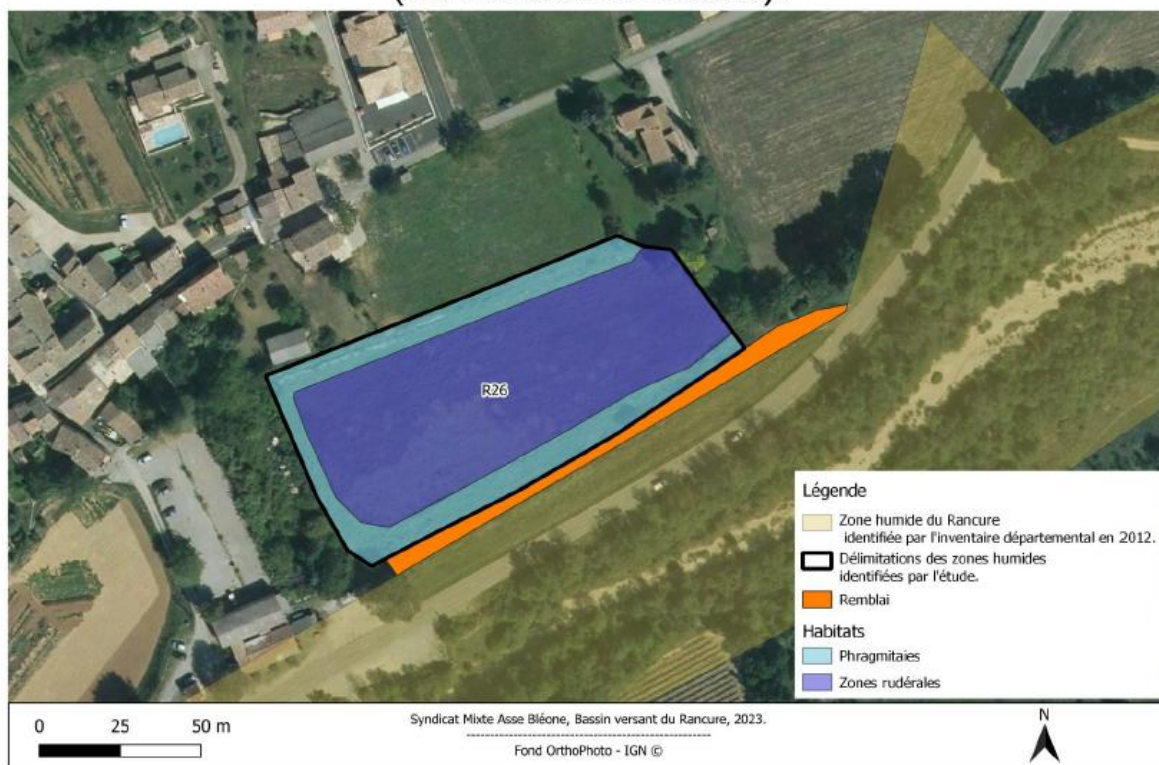
Caractérisation

Habitats :

53.11 Phragmitaies (H.)

87.2 Zones rudérales (p.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de plaine alluviale R25
(Commune de Le Castellet).



Synthèse du diagnostic

Typologie SDAGE		Stratégie retenue : PRÉSERVATION
6 – Plaines alluviales		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Partiellement dégradée	Partiellement dégradée	Partiellement dégradée

Fiche Zone Humide

Cariçaie de l'adous des Maïsses

Code SMAB : R24
Code SIT : 04SMAB0750

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Entrevennes	
Surface	
2,55 ha	

Photos



Zone de cariçaie



Terrain inondé

Caractérisation

Habitats :

38.2 Prairies à fourrage des plaines (p.)

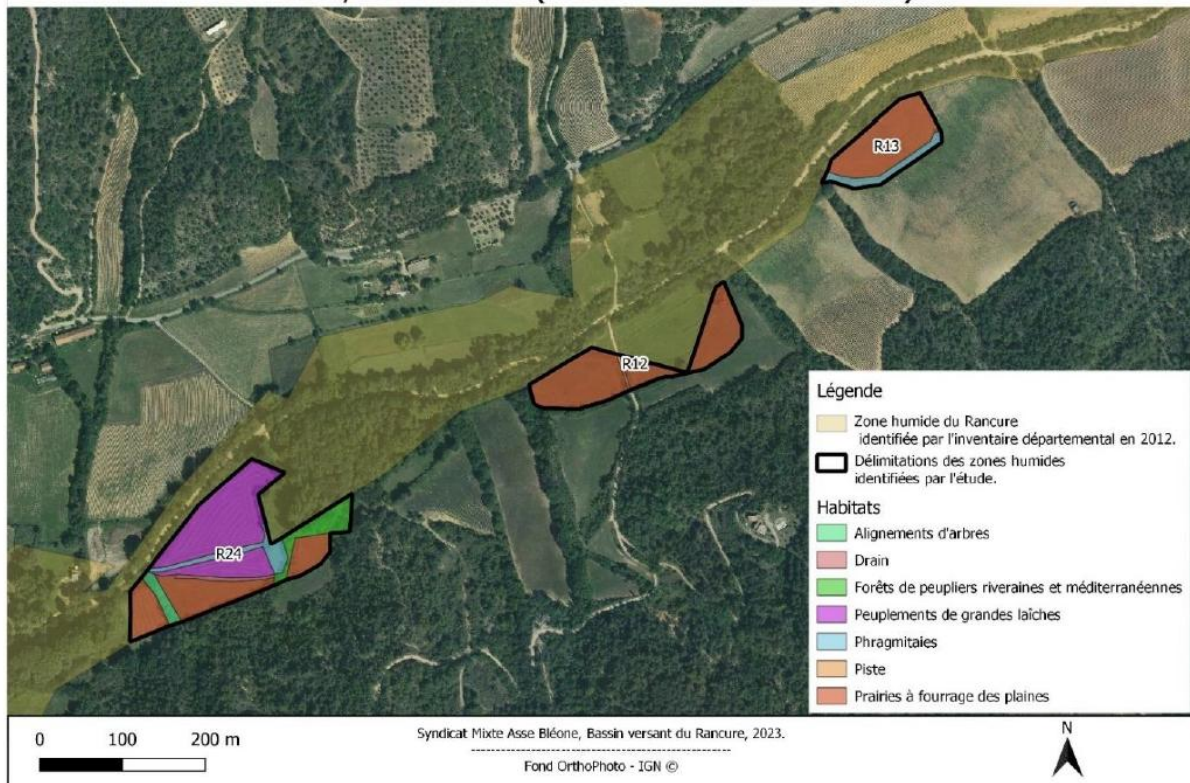
44.61 Forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes (H.)

53.11 Phragmitaies (H.)

53.21 Peuplements de grandes laïches (H.)

Note : présence d'un drain

Carte des habitats présents sur les zones humides de plaines alluviales R24, R12 et R13 (Commune d'Entrevennes).



Synthèse du diagnostic

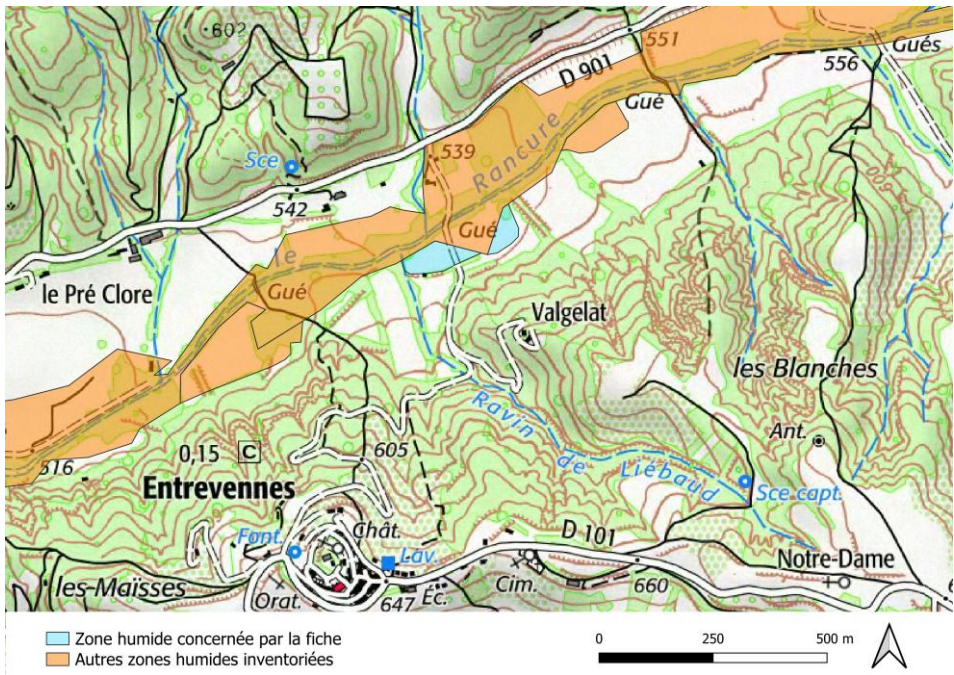
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : PRÉSERVATION	
6 – Plaines alluviales			
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique	
Partiellement dégradée	Non dégradée	Non dégradée	

Fiche Zone Humide

Adous de Liébaud et ses prairies humides

Code SMAB : R12
Code SIT : 04SMAB0751

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Entrevennes	
Surface	
1,12 ha	

Photos



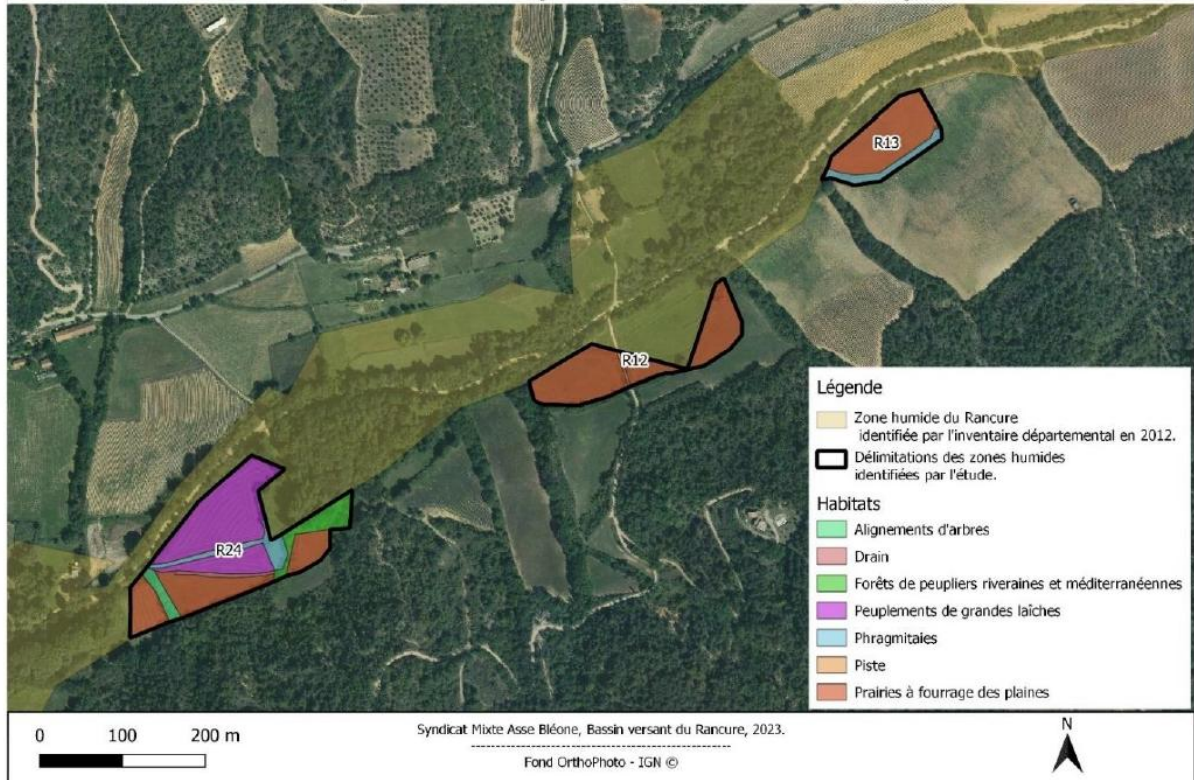
Prairies humides

Caractérisation

Habitats :

38.2 Prairies à fourrage des plaines (p.)

Carte des habitats présents sur les zones humides de plaines alluviales R24, R12 et R13 (Commune d'Entrevennes).



Synthèse du diagnostic

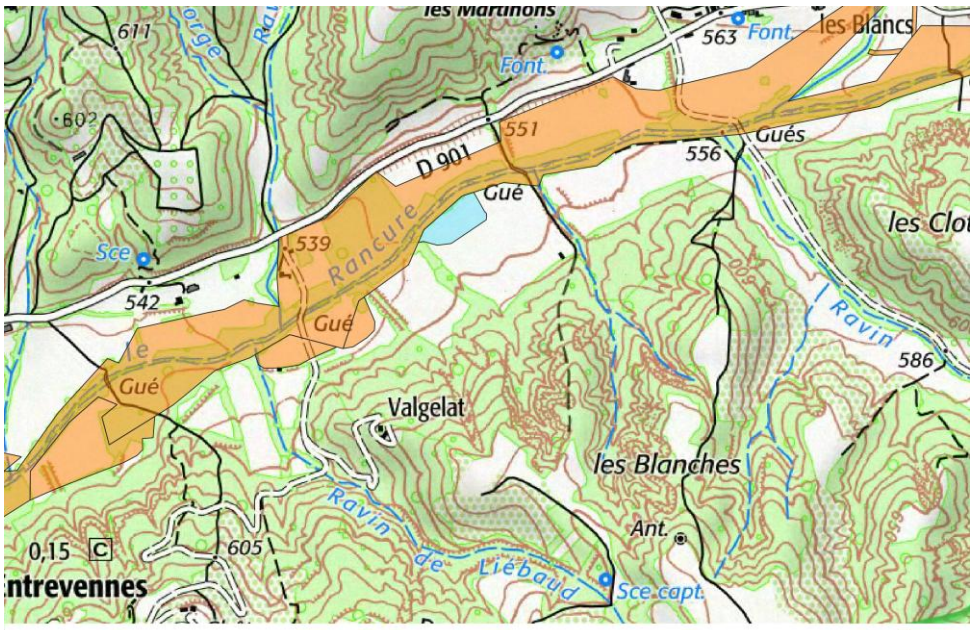
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : CONSERVATION	
6 – Plaines alluviales			
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique	
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée	

Fiche Zone Humide

Adous de Valgelat et sa prairie humide

Code SMAB : R13
Code SIT : 04SMAB0752

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Entrevennes	 <p>0 250 500 m</p>
Surface	
0,87 ha	

Photos



La prairie humide bordée par l'adous

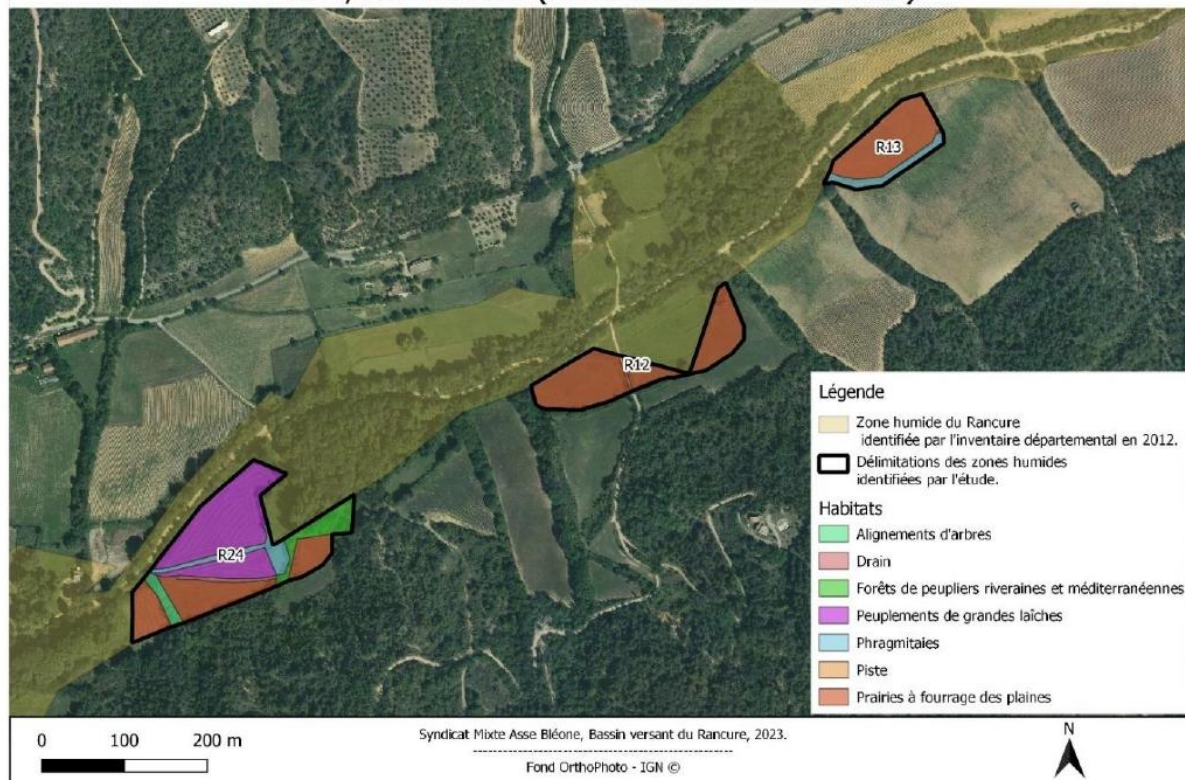
Caractérisation

Habitats :

53.11 Phragmitaies (H.)

38.2 Prairies à fourrage des plaines (p.)

Carte des habitats présents sur les zones humides de plaines alluviales
R24, R12 et R13 (Commune d'Entrevennes).



Synthèse du diagnostic

Typologie SDAGE		Stratégie retenue : CONSERVATION	
6 – Plaines alluviales			
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique	
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée	

Fiche Zone Humide

Fossés humides en plaine de Rancure

Code SMAB : R27
Code SIT : 04SMAB0753

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Entrevennes	
Surface	
0,13 ha	

Caractérisation

Habitats :
53.11 Phragmitaies (H.)

Synthèse du diagnostic

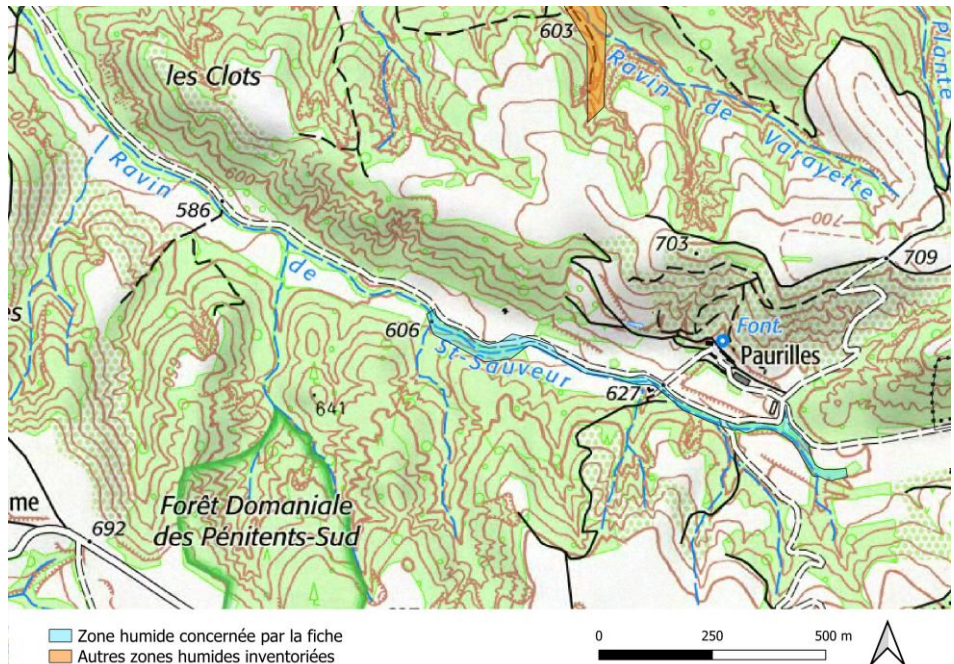
Typologie SDAGE	Stratégie retenue : CONSERVATION	
5 – Bordures de cours d'eau		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée

Fiche Zone Humide

Ravin de Saint-Sauveur et sa ripisylve

Code SMAB : R26
Code SIT : 04SMAB0754

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Entrevennes	
Surface	
2,18 ha	

Photos



Phragmitaie



Strate arborée du ravin

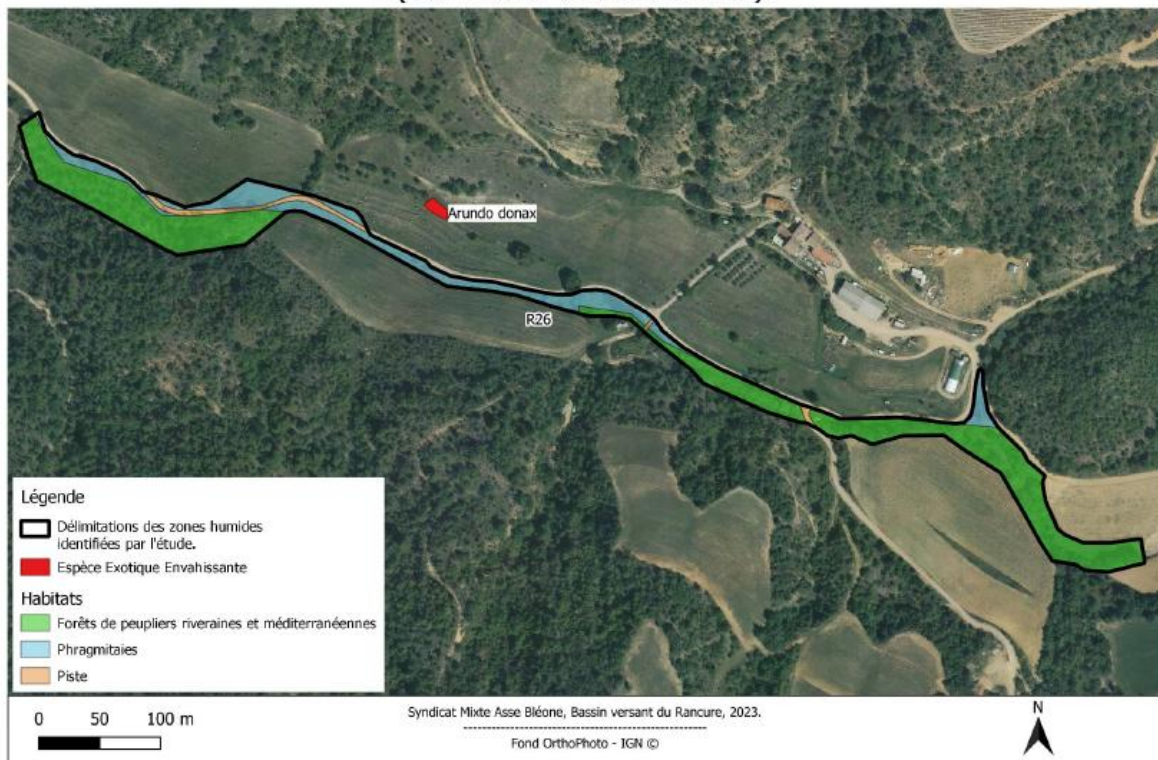
Caractérisation

Habitats :

44.61 Forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes (H.)

53.11 Phragmitaies (H.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de bordures de cours d'eau R26 (Commune d'Entrevennes).



Synthèse du diagnostic

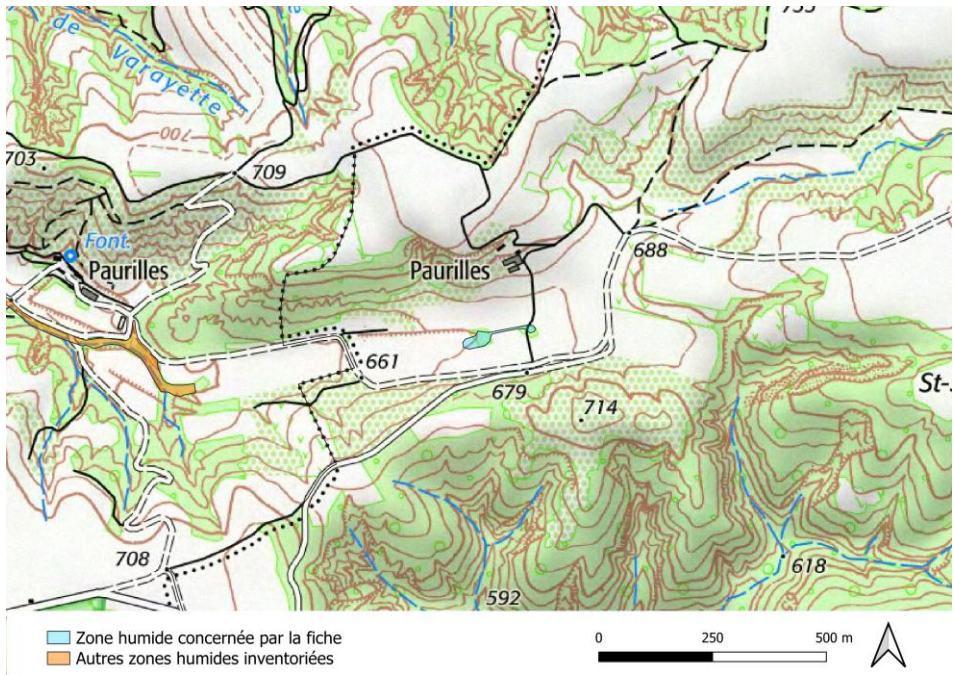
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : CONSERVATION
5 – Bordures de cours d'eau		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée

Fiche Zone Humide

Bassin agricole des Paurilles

Code SMAB : R15
Code SIT : 04SMAB0755

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Saint-Julien-d'Asse	
Surface	
0,22 ha	

Photos



Plan d'eau végétalisé



Eau alimentant le bassin

Caractérisation

Habitats :

22.4 Végétations aquatiques (p.)

53.11 Phragmitaies (H.)

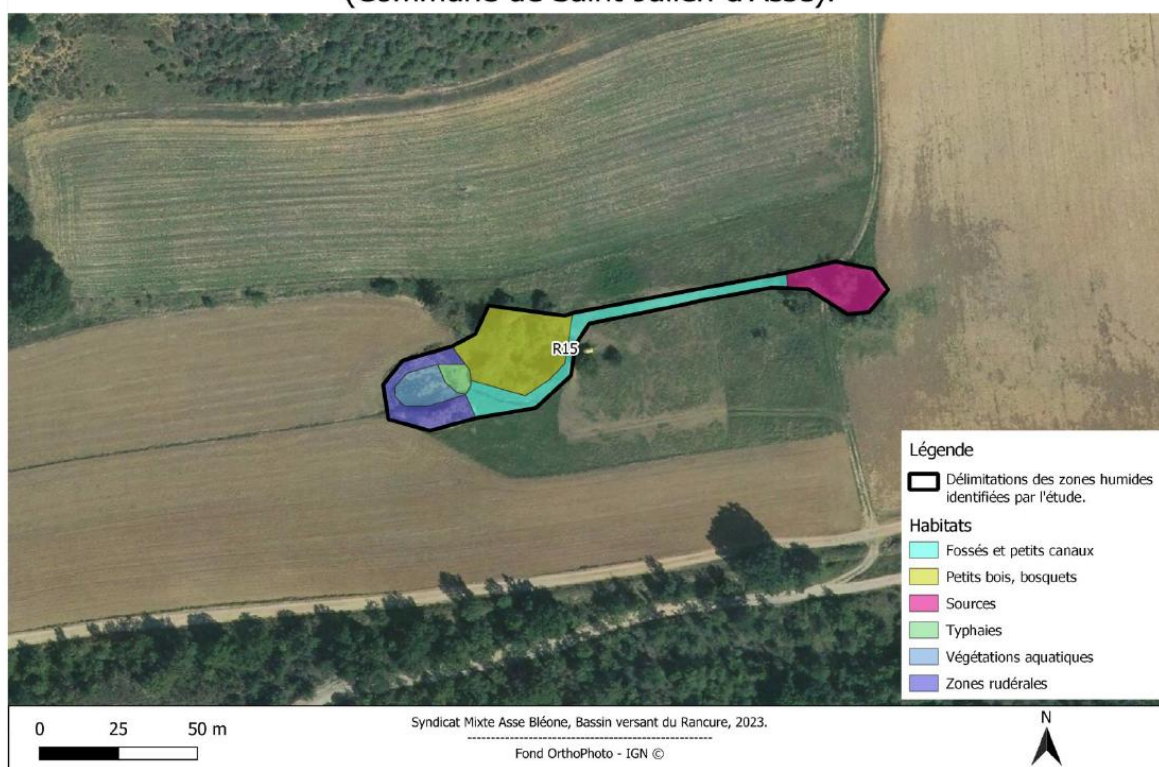
53.13 Typhaies (H.)

54.1 Sources (H.)

84.3 Petits bois, bosquets (p.)

89.22 Fossés et petits canaux

Carte des habitats présents sur la zone humide artificielle R15
(Commune de Saint-Julien-d'Asse).



Synthèse du diagnostic

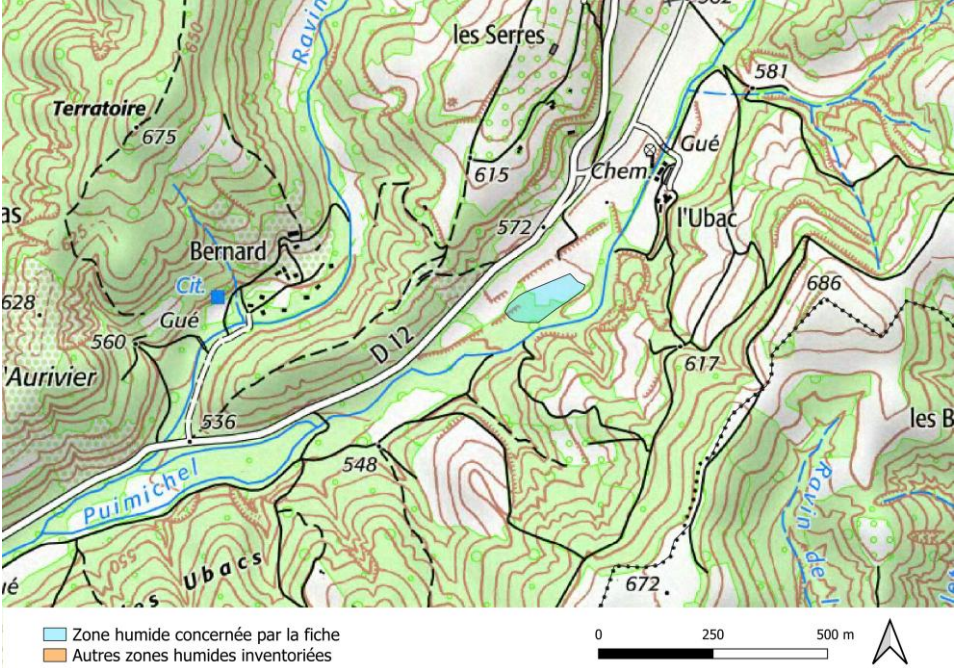
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : PRÉSERVATION
13 – Zone humide artificielle		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Totalement dégradée	Partiellement dégradée	Partiellement dégradée

Fiche Zone Humide

Phragmitaie et saulaie en contre-bas du torrent de Puimichel

Code SMAB : R04
Code SIT : 04SMAB0756

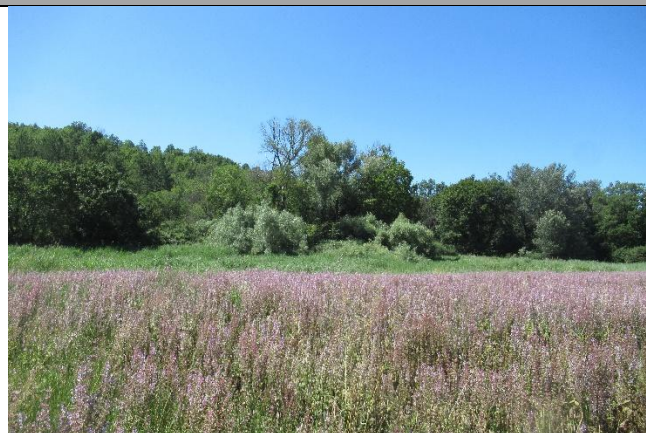
Renseignements généraux

Commune	Localisation
Puimichel	
Surface	
0,96 ha	

Photos



Végétation humide



Cultures de sauge à proximité

Caractérisation

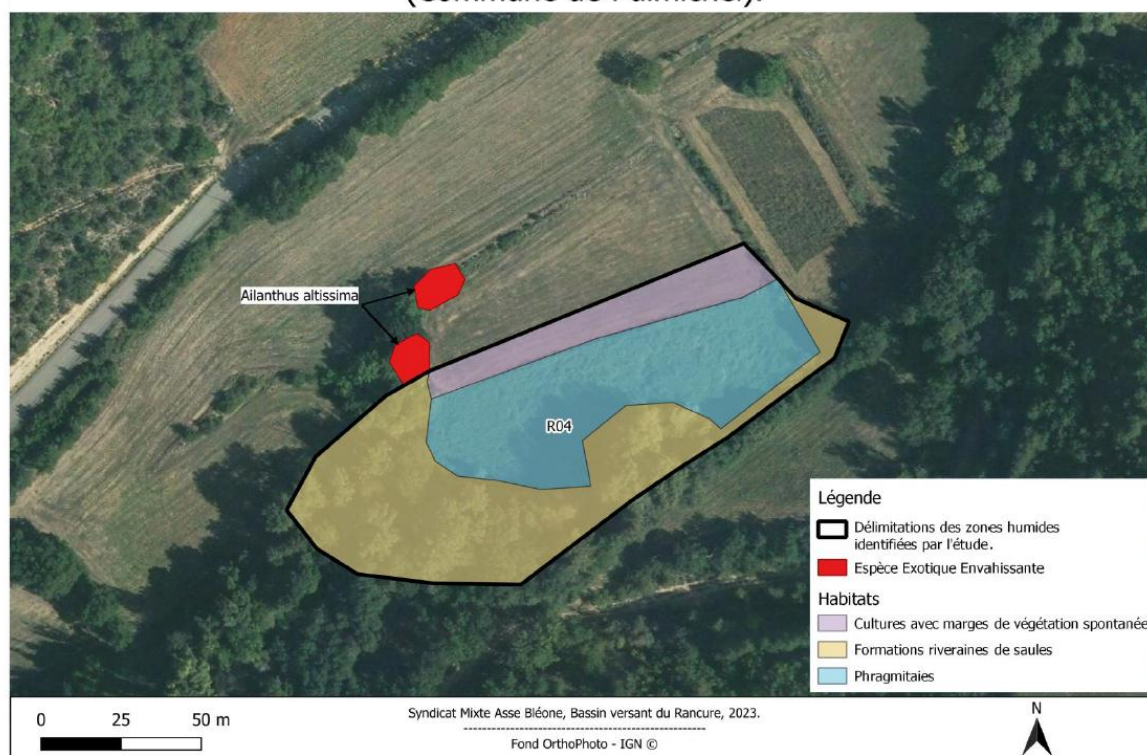
Habitats :

44.1 Formations riveraines de saules (H.)

53.11 Phragmitaies (H.)

82. Cultures avec marges de végétation spontanée (p.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de bas fond R04
(Commune de Puimichel).



Synthèse du diagnostic

Typologie SDAGE

7 – Zones humides de bas-fonds en tête de bassin

Stratégie retenue :
PRÉSERVATION

Fonction hydrologique

Fonction biogéochimique

Fonction biologique

Partiellement dégradée

Partiellement dégradée

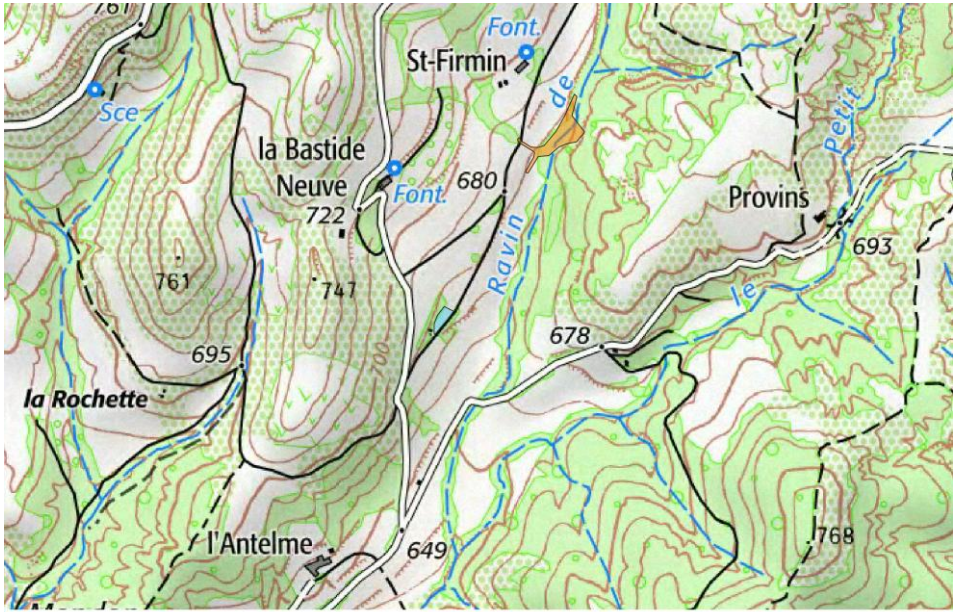
Partiellement dégradée

Fiche Zone Humide

Source (avec formation de tufs) de Lantelme

Code SMAB : R05
Code SIT : 04SMAB0757

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Puimichel	 <p data-bbox="549 1173 847 1211">— Zone humide concernée par la fiche — Autres zones humides inventoriées</p> <p data-bbox="1070 1173 1417 1211">0 250 500 m</p>
Surface	
0,09 ha	

Photos



Source



Phragmitaie

Caractérisation

Habitats :

53.11 Phragmitaies (H.)

87.1 Terrains en friche (p.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de bas fond R05
(Commune de Puimichel).



Synthèse du diagnostic

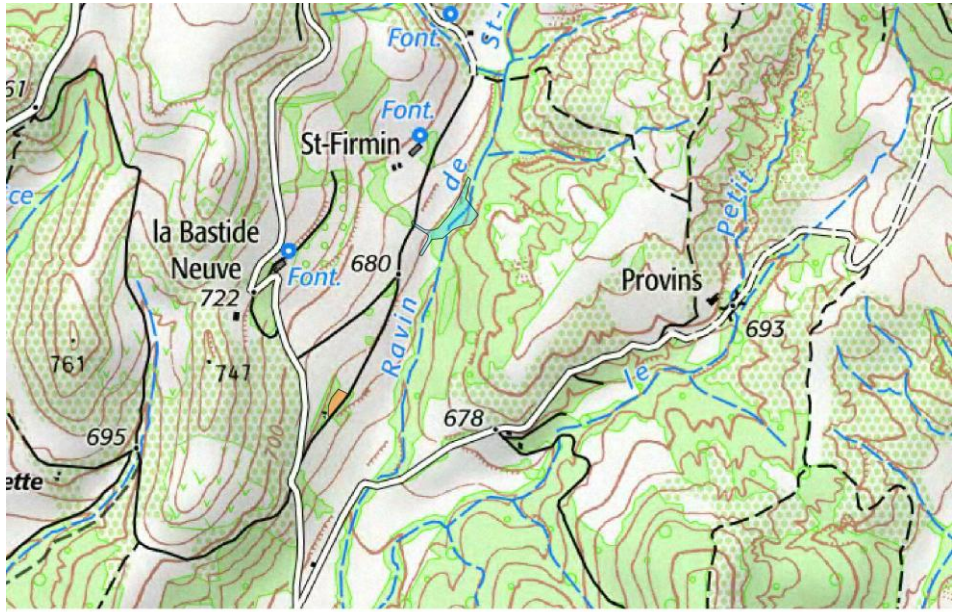
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : CONSERVATION
7 – Zones humides de bas-fonds en tête de bassin versant		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée

Fiche Zone Humide

Roselières de la Bastide neuve

Code SMAB : R06
Code SIT : 04SMAB0758

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Puimichel	
Surface	
0,39 ha	

Photos



Typhaie



Phragmitaie en bordure de fossé

Caractérisation

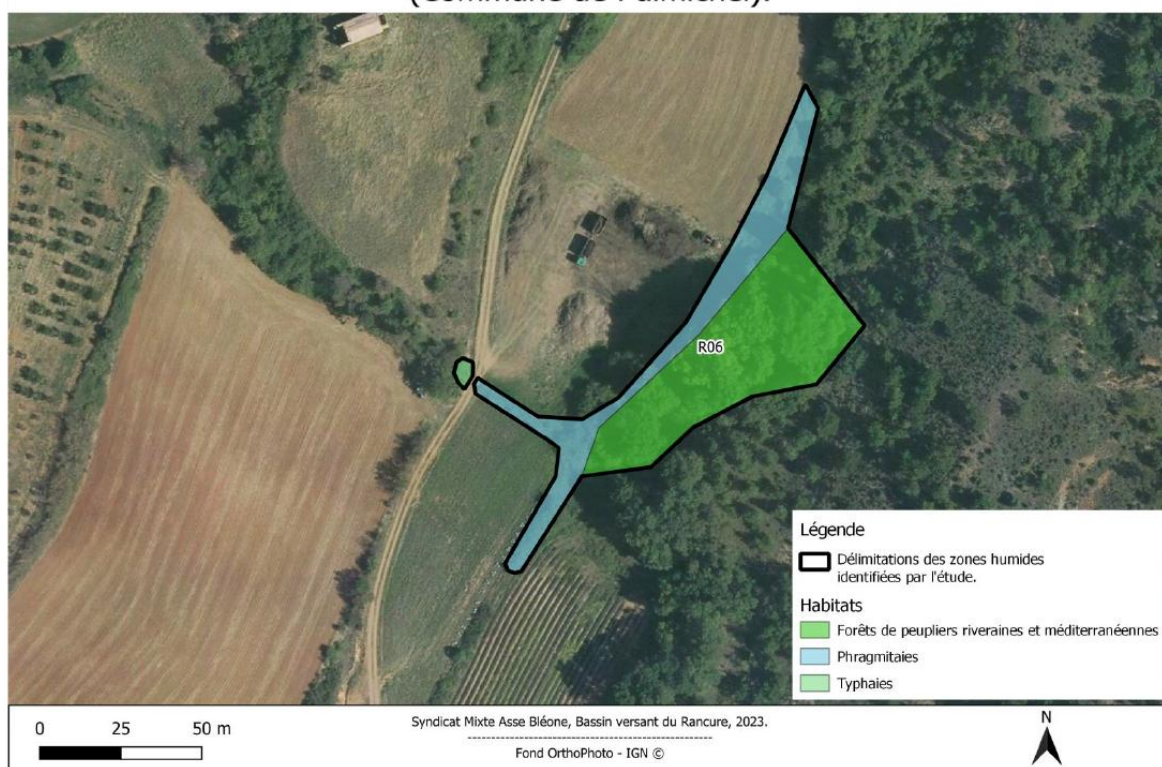
Habitats :

44.61 Forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes (H.)

53.11 Phragmitaies (H.)

53.13 Typhaies (H.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de bas fond R06
(Commune de Puimichel).



Synthèse du diagnostic

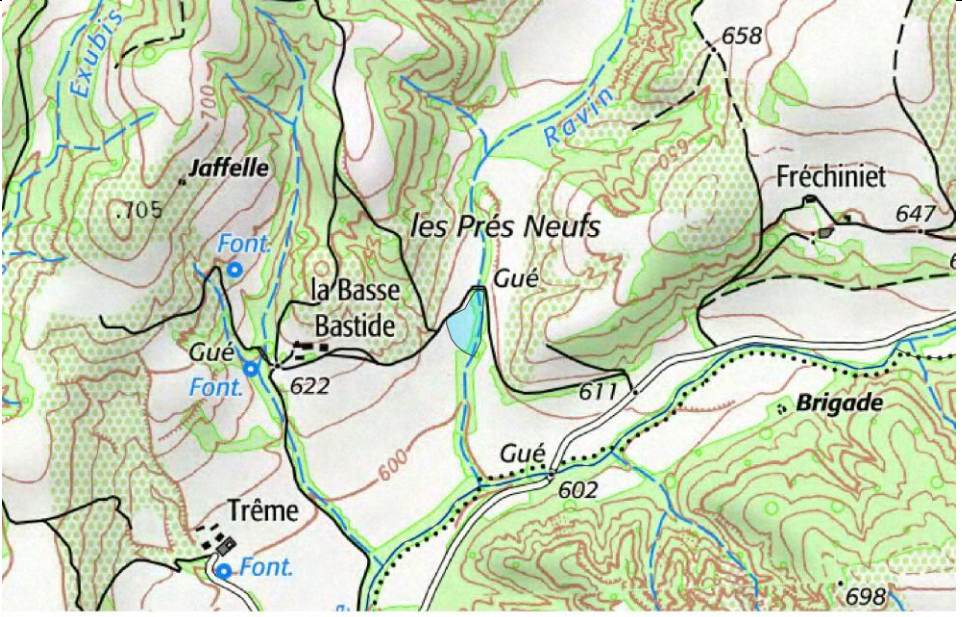
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : CONSERVATION
5 – Bordures de cours d'eau		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée

Fiche Zone Humide

Prairie humide des Prés Neufs

Code SMAB : R19
Code SIT : 04SMAB0759

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Puimichel	
Surface	
0,52 ha	

Photos



Prairie humide drainée

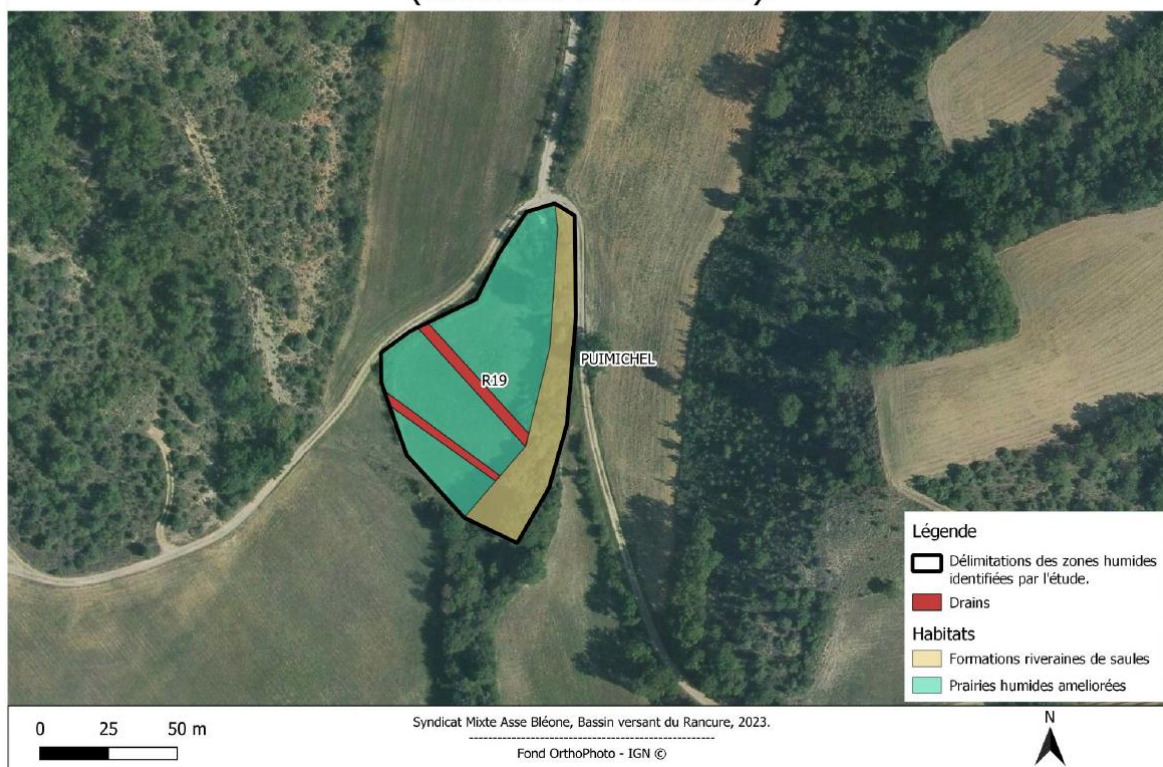
Caractérisation

Habitats :

44.1 Formations riveraines de saules (H.)

81.2 Prairies humides améliorées (H.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de bas fond R19
(Commune de Puimichel).



Synthèse du diagnostic

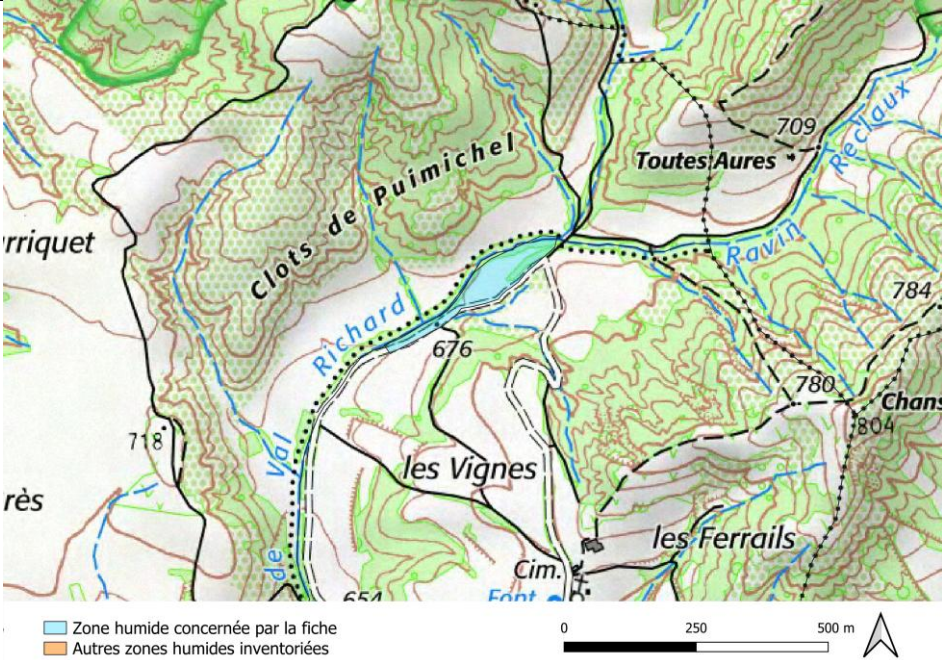
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : PRÉSERVATION
7 – Zones humides de bas-fonds en tête de bassin		
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique
Totalement dégradée	Partiellement dégradée	Partiellement dégradée

Fiche Zone Humide

Zone humide de Val Richard

Code SMAB : R20
Code SIT : 04SMAB0766

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Entrevennes	
Surface	
1,42 ha	

Photos



Ripisylve et culture en bordures de ravin

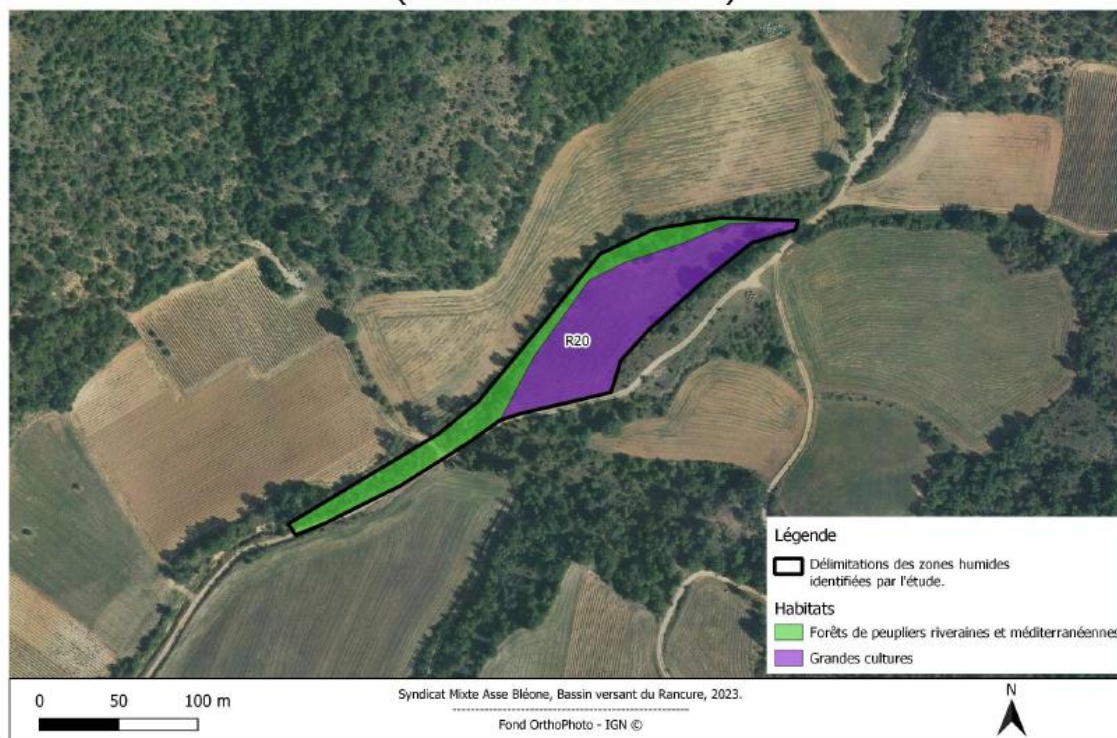
Caractérisation

Habitat :

44.61 Forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes (H.)

82 Cultures (p.)

Carte des habitats présents sur la zone humide de bas fond R20
(Commune de Puimichel).



Synthèse du diagnostic

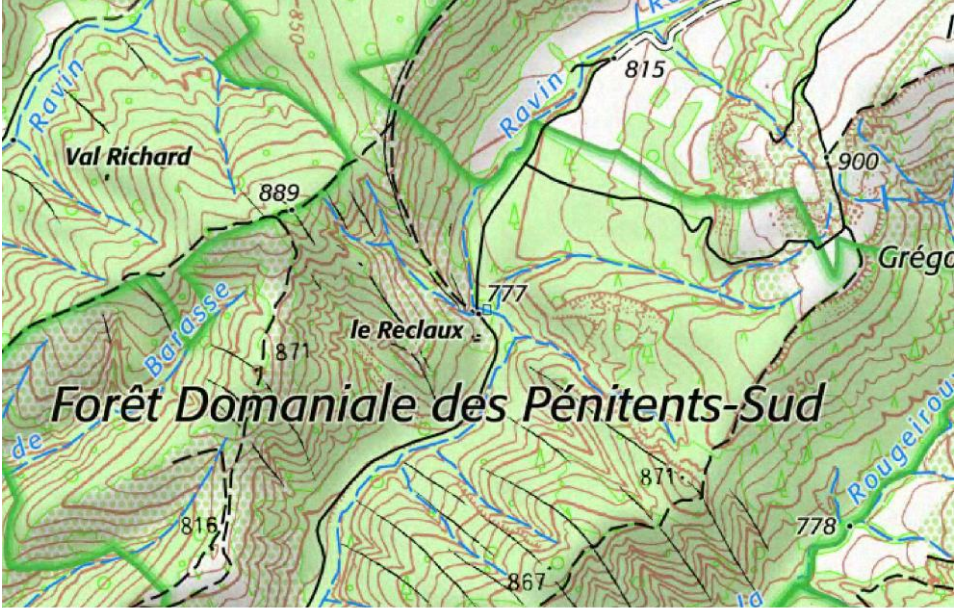
Typologie SDAGE		Stratégie retenue : RESTAURATION	
6 – Plaines alluviales			
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique	
Totalement dégradée	Totalement dégradée	Totalement dégradée	

Fiche Zone Humide

Végétation hygrophile du bassin DFCI des Pénitents-Sud

Code SMAB : R21
Code SIT : 04SMAB0760

Renseignements généraux

Commune	Localisation
Saint-Jeannet	
Surface	
0,03 ha	

Photos



Bassin DFCI et sa végétation

Caractérisation

Habitats :

22.4 Végétations aquatiques (p.)

53.13 Typhaies (H.)

Carte des habitats présents sur la zone humide artificielle R21
(Commune de Saint-Jeannet).



Synthèse du diagnostic

Typologie SDAGE		Stratégie retenue : CONSERVATION	
13 – Zones humides artificielles			
Fonction hydrologique	Fonction biogéochimique	Fonction biologique	
Non dégradée	Non dégradée	Non dégradée	